



Rentrée universitaire

Licence 3

Education et motricité

2025-2026



Au nom de toute l'équipe pédagogique et administrative
du DSDA – Formations STAPS

Bienvenue à toutes et à tous



Informations pratiques : Où se garer ?



Parking étudiant à l'entrée / CSU / IUT



Informations pratiques : Restauration universitaire

- Crous Briffaut
- Resto-U « **le Briff'O** » (Briffaut – Lycée Laffemas) à 1' à pied
- **La Brasserie** du CROUS: Maison de l'étudiant (Pathé) à 12' à vélo
- L'espace vie étudiante, le patio du DSDA, les tables extérieures: les laisser propre.

Ne pas déjeuner dans les salles de cours



le Briff'O - Restaurant universitaire
CROUS



3,7 ★★★★★ (24) ⓘ · €

Restaurant · 26 Rue Barthélémy de
Laffemas

Fermé · Ouvre à 11:30 mer.

Repas sur place · Vente à emporter · Pas de livraison

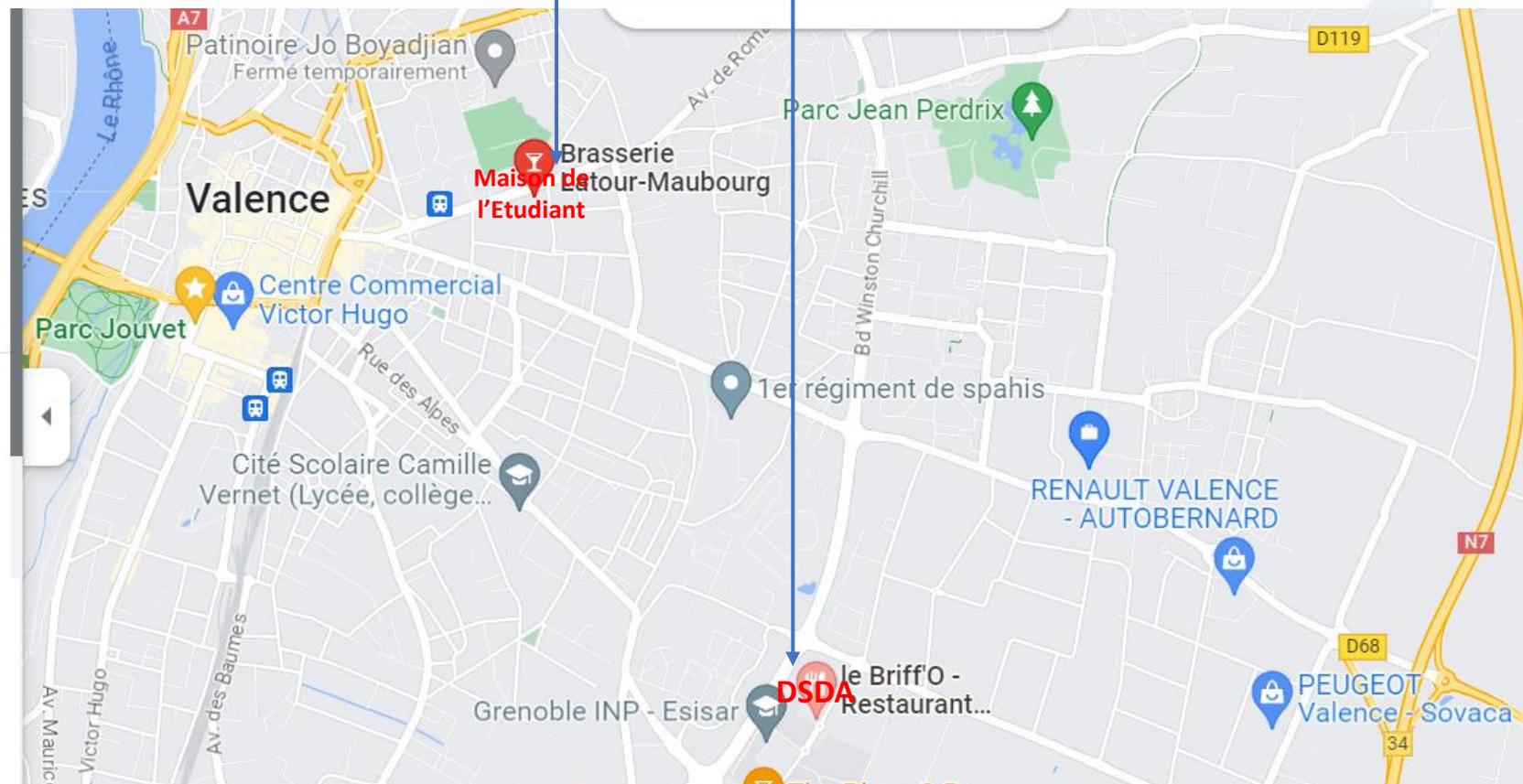
Brasserie Latour-Maubourg



4,5 ★★★★★ (8) ⓘ

Brasserie · 3 Place Latour Maubourg

Ouvert · Ferme à 16:00



Informations pratiques :

Vos ressources & services

Votre réussite et votre épanouissement sont **au cœur de nos priorités.**

Nous mettons tout en œuvre pour que vos études se déroulent dans les meilleures conditions.

UGA Université Grenoble Alpes Le portail étudiant de l'Université Grenoble Alpes

Quotidien Santé et bien-être Expériences et engagements Lieux d'accueil Contacts

RECHERCHE

Toute votre vie étudiante en un clic

Vous êtes **étudiant**, vous venez d'arriver à l'Université Grenoble Alpes et vous êtes un peu perdu ? Vous êtes déjà des anciens et vous voulez profiter au maximum de **votre vie étudiante** ?

Vous trouverez ici **des conseils, des infos et toutes les démarches** pour vous aider et vous accompagner dans votre quotidien sur **nos campus, à Grenoble et à Valence**. Laissez-vous guider !

Votre situation

Vous êtes dans une situation spécifique ? Retrouvez les informations qui vous concernent en fonction de votre profil :

ÉTUDIANT INTERNATIONAL

ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

Vos campus en image

Cyclisme dans la plaine de la Drôme

Vos essentiels pour la gestion du quotidien

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>GÉRER VOTRE BUDGET</p> <p>Ma tirelire au quotidien Dépenses à prévoir, budget, bourses, jobs étudiants, aides financières...</p> | <p>VOUS LOGER</p> <p>Nouveau chez moi, nouvelle vie ! Trouver un logement, démarches, aides financières, droits et obligations...</p> | <p>VOUS RESTAURER</p> <p>Où est-ce qu'on mange ce midi ? Où manger sur les campus, comment payer vos repas, bien s'alimenter, manger à moindres frais...</p> | <p>VOUS SOIGNER</p> <p>Allô docteur ? Prendre rendez-vous avec un médecin, centres de santé, assurance maladie, complémentaire santé...</p> |
| <p>VOUS DÉPLACER</p> <p>Marcher, rouler, trotter... Itinéraires, plans des campus, transports en commun, vélo, covoiturage, location de véhicules...</p> | <p>VOUS CONNECTER</p> <p>J'ai oublié mon mot de passe... Identifiant et mot de passe, WIFI, Imprimer et scanner, matériel informatique, assistance, tutoriels...</p> | <p>VOUS DOCUMENTER</p> <p>Il est où ce manuel ? Bibliothèques, ressources documentaires, emprunt de documents, réservation de salles de travail, lieux de détente, ateliers, accompagnement...</p> | <p>CONNAÎTRE ET DÉFENDRE VOS DROITS</p> <p>Quelqu'un peut-il m'aider ? Conseils juridiques, droit du travail, droit du logement, égalité et lutte contre les discriminations, entraide, parrainage, précarité</p> |

Toutes les infos dont vous avez besoin sont sur :

etudiant.univ-grenoble-alpes.fr

Informations pratiques :

« Start UGA » pour bien démarrer sa rentrée

Des temps forts pour
découvrir votre
environnement
universitaire et fêter
la rentrée !



JEUDI 11 SEPT.
De 10h30 à 0h30 / Entrée gratuite

Muse & Place Centrale
Campus de Saint-Martin-d'Hères

ANIMATIONS
dès 10h30 / Muse & Place Centrale

FORUM DES SERVICES
11h-15h / Muse - Tram B, C station G. Fauré-Muse

NUIT DES ASSOS
17h-21h / Muse - Tram B, C station G. Fauré-Muse

FORUM DES SPORTS
18h-20h / Centre Sportif Universitaire

CONCERT & BIERGARTEN
17h-0h30 / Muse - Tram B, C station G. Fauré-Muse

18h / COLLECTIF ELECTRO
ATHMOS

19h40 / RAP
JORMUNN

20h40 / POP ROCK
RORI

22h / POP ELECTRO
ST GRAAL

23h12 / ELECTRO
MICHEL HUBERT

www.univ-grenoble-alpes.fr/start

UGA
Université
Grenoble Alpes

RENTREE DE L'ÉTUDIANT CAMPUS DE VALENCE

JEUDI 18 SEPT. 2025

De 16h à 23h

Place Latour-Maubourg
Valence

POUR BIEN DEMARRER SA RENTREE

Start
UGA

ENTRÉE GRATUITE

De 16h à 19h30

/ Village d'animations et des associations
/ Jeu de piste, animations, cadeaux,
espace chill, voiture tonneau, vélo smoothie,
borne à selfies...

De 19h30 à 23h

/ Concert, DJ & food-trucks

Tu viens à vélo ?

/ Contrôle technique
& marquage anti-vol OFFERTS !

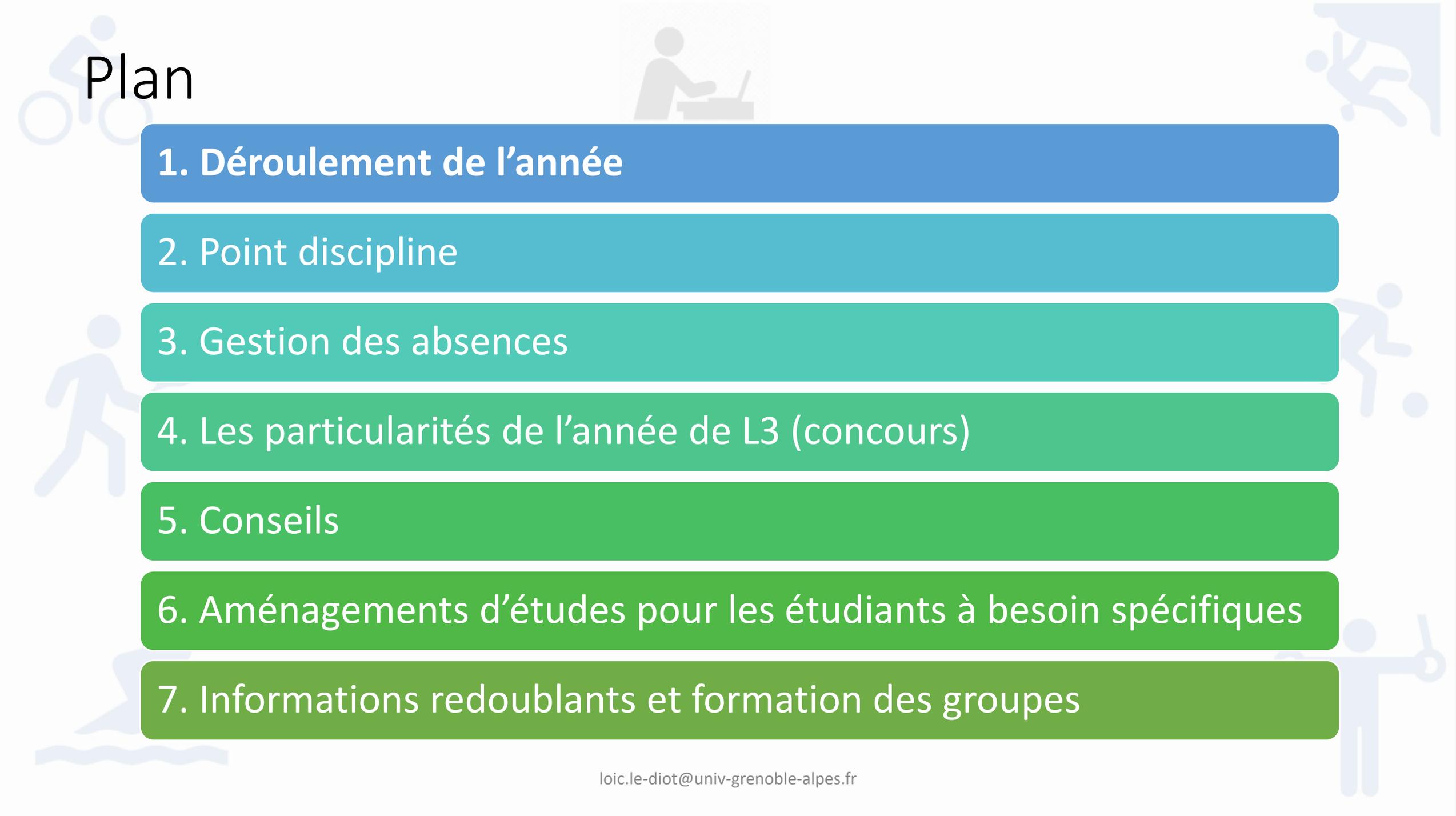


www.univ-grenoble-alpes.fr/start



www.univ-grenoble-alpes.fr/start

Plan



1. Déroulement de l'année

2. Point discipline

3. Gestion des absences

4. Les particularités de l'année de L3 (concours)

5. Conseils

6. Aménagements d'études pour les étudiants à besoin spécifiques

7. Informations redoublants et formation des groupes



Inscriptions administratives obligatoires (**URGENT** : limite 13 Septembre)



Sinon groupes aléatoires...



Renseignements, parcours, stage....

La fiche d'inscription pédagogique envoyée par mail

Aide à la formation des groupes

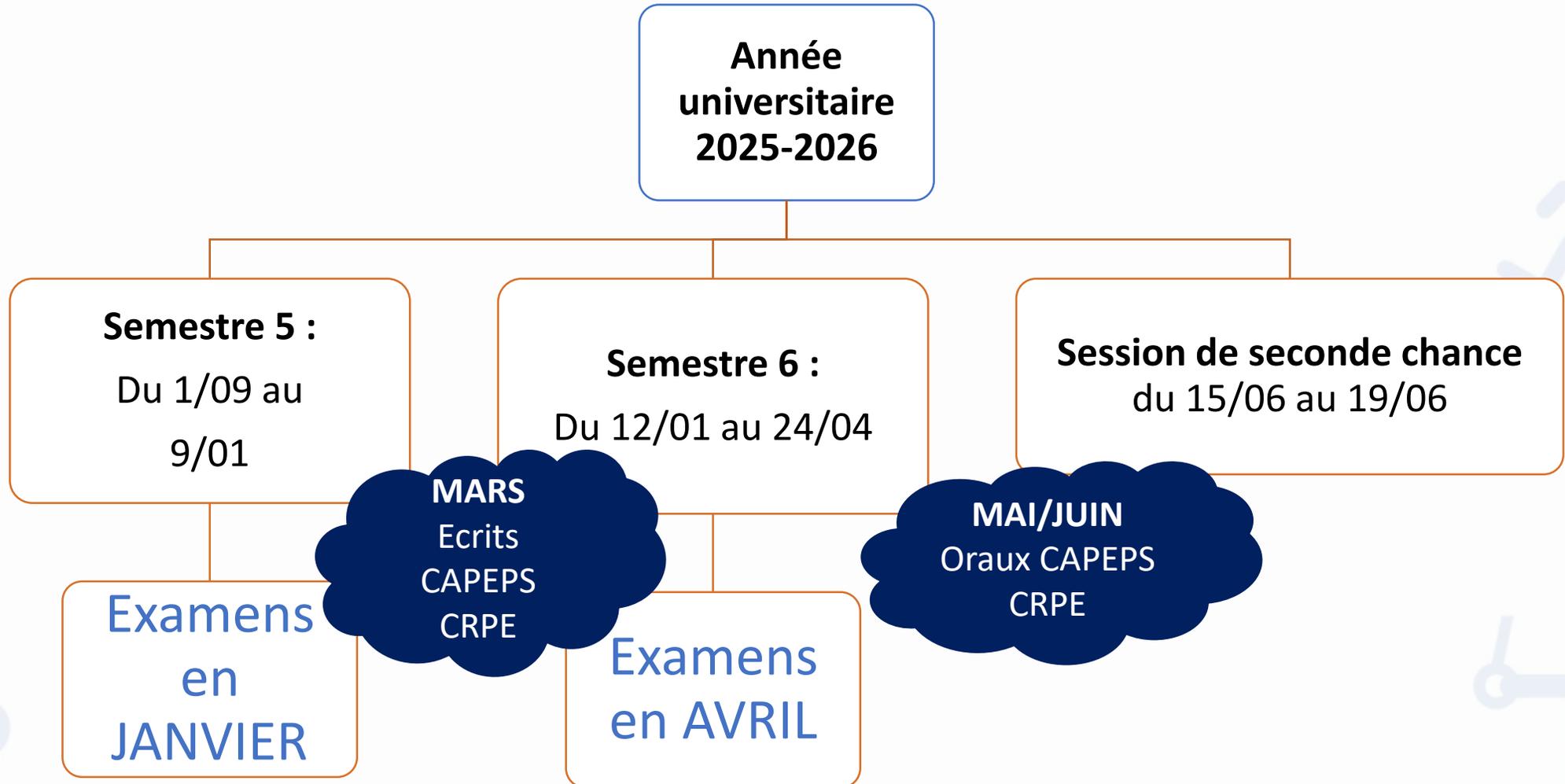
Les demandes particulières seront prises en compte dans la mesure du possible, après les critères principaux : technologies des APSA, PLC/PE, ...

Les groupes seront le plus possible équivalents d'une UE à une autre. Donc un changement ne peut être demandé que si statut spécifique et conduira à un changement dans un grand nombre d'UE.

Pour se proposer comme **personne ressources**, m'envoyer un mail :

SHN/AHN, EBS, Informatique, Bibliothèque, Soutien scientifique L1 (quelle UE ?)

Déroulement de l'année



Les contenus:

Orientés vers l'intervention / l'enseignement d'un point de vue théorique et pratique.

Variés...Technologiques / Scientifiques / Professionnels / Institutionnels.

LES CONCOURS CAPEPS/CRPE

Programme premier semestre

+ modules de préparation
au CRPE le lundi/mardi
(ici) et mercredi soir
(visio) de 18h à 20h

SEMESTRE 5

PPPE

UE 51 **Technologie de l'intervention EM** (EC sports collectifs hand/ EC combat-raquette / EC activité physique de développement - jeux traditionnels) 9 crédits ECTS

UE 52 **Stage 1** - Analyse de l'intervention (EC analyse de l'intervention / EC connaissances institutionnelles) 6 crédits ECTS

UE 53 **Sciences de l'intervention et expertise de l'enseignant** (EC psychologie de la motivation et intervention / EC pédagogie de l'intervention) 6 crédits ECTS

UE 54 **Histoire de l'EPS à l'école PE/PLC**
3 crédits ECTS

UE 56 **Anglais de spécialité**
3 crédits ECTS

UE 57 **Spécialisation (PE et PLC):**
PLC Atelier d'écriture
PE ETC Mathématiques
3 crédits ECTS

Programme second semestre

SEMESTRE 6

UE61 **Technologie de l'intervention EM** (EC activités physiques de pleine nature CO / EC activités physiques acrobatiques et artistiques / EC activités physiques de performance) 9 crédits ECTS

UE62 **Stage et analyse de l'intervention 2** (quitus stage)
PPPE
3 crédits ECTS

UE63 **Sciences de l'intervention : apprentissage moteur**
6 crédits ECTS

UE 64 **Spécialité sportive**
3 crédits ECTS

UE65 **Spécialisation (PE et PLC)**
PLC Histoire des acteurs de l'EPS / PE Interdisciplinarité et EPS
3 crédits ECTS

UE66 **Sécurité et enseignement** (sauvetage aquatique et sécurité en escalade)
3 crédits ECTS

+ modules de préparation au CAPEPS => O2 mercredi soir
+ O1 pour les admissibles

UE 55 **Ouverture : intervenir avec des élèves à besoins spécifiques**
3 crédits ECTS

+ modules de préparation au CRPE le lundi/mardi et mercredi soir de 18h à 20h

Emploi du temps type S1



| | Lundi 15/09/2025 | Mardi 16/09/2025 | Mercredi 17/09/2025 | Jeudi 18/09/2025 | Vendredi 19/09/2025 |
|-------|--|---|--|---|---|
| 07h00 | | | | | |
| 07h30 | Planning en cours de construction | | | | |
| 08h00 | | | | | |
| 08h30 | | UE 51 TD Techno inter sports co Hand 2 VAL-BRIFFAUT-B208 08h00 - 09h30 | UE 51 TP Techno inter APSA raquettes groupe 1 CSU RHÔNE | UE 51 : Techno pour l'intervention en APSA CM combats VAL-BRIFFAUT-A214 08h30 - 10h00 | UE 51 TD AP DEV STEP VAL-BRIFFAUT-A101 |
| 09h00 | UE 54 : Histoire de l'EPS à l'école TD groupe 1 VAL-BRIFFAUT-B206 08h45 - 10h15 | | | | UE 51 : CM Jeux traditionnels VAL-BRIFFAUT-B206 08h00 - 10h30 Goe Jeux tradi |
| 09h30 | | | | | |
| 10h00 | | UE 51 TP Techno inter sports co Hand 2 https://www.openstreetmap.org/relation/1516244 10h00 - 12h00 | UE 51 : Techno pour l'intervention en APSA TP combats https://www.openstreetmap.org/ | UE 52 : Analyse de l'intervention TD groupe PLC2/PÉ | UE 51 TP AP DEV STEP https://www.openstreetmap.org/way/104547142 |
| 10h30 | UE 54 : Histoire de l'EPS à l'école TD groupe 2 VAL-BRIFFAUT-B206 10h30 - 12h00 | | | UE 52 : Analyse de l'intervention TD groupe PLC1 | |
| 11h00 | | | | | |
| 11h30 | | | | | |
| 12h00 | | | | | |
| 12h30 | | | | | |
| 13h00 | | | | | |
| 13h30 | | | | | |
| 14h00 | UE 56 : Anglais de spé EM groupe 1 VAL-BRIFFAUT-B102 14h00 - 16h00 Groupe Anglais groupe 01 | UE 53 : CM Psychologie de la motivation et intervention VAL-BRIFFAUT-A104 13h30 - 15h00 | UE 57 TD atelier d'écriture 1 PLC1 VAL-BRIFFAUT | UE 57 TD atelier d'écriture 2 PLC2 VAL-BRIFFAUT | UE 53 : CM Pédagogie de l'intervention VAL-BRIFFAUT-A104 13h30 - 15h00 |
| 14h30 | | | | | |
| 15h00 | | | | | |
| 15h30 | | | | | |
| 16h00 | UE 56 : Anglais de spé EM groupe 2 VAL-BRIFFAUT-B102 16h15 - 18h15 Groupe Anglais groupe 02 | UE 53 : CM Psychologie de la motivation et intervention VAL-BRIFFAUT-A104 15h30 - 17h00 | UE 57 TD atelier d'écriture 1 PLC2 VAL-BRIFFAUT | UE 57 TD atelier d'écriture 2 PLC1 VAL-BRIFFAUT | UE 53 : CM Pédagogie de l'intervention VAL-BRIFFAUT-A104 15h30 - 17h00 |
| 16h30 | | | | | |
| 17h00 | | | | | |
| 17h30 | | | | | |
| 18h00 | | | | | |
| 18h30 | | | | | |
| 19h00 | | | | Fête de la rentrée des étudiants 16h 23h Maison de l'Étudiant | |

Emploi du temps type S2



| | Lundi 09/03/2026 | Mardi 10/03/2026 | Mercredi 11/03/2026 | Jeudi 12/03/2026 | Vendredi 13/03/2026 |
|-------------|---|--|---|--|--|
| 07h00-07h30 | | | | | |
| 08h00-08h30 | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activité physique de pleine nature CM groupe Escalade | <ul style="list-style-type: none"> UE 63 : Sciences de l'intervention : apprentissage moteur CM | <ul style="list-style-type: none"> UE 62 : Analyse de l'intervention 2 CM | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activités physiques artistiques GYM TD gr1 | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activités physiques de performance TD gpe CTT |
| 08h30-09h00 | VAL-BRIFFAUT-A104 | VAL-BRIFFAUT-A104 | VAL-BRIFFAUT-A104 | VAL-BRIFFAUT-A104 | VAL-BRIFFAUT-B208 |
| 09h00-09h30 | | 08h00 - 10h00 L3 ED-MO | 08h00 - 09h30 | 08h00 - 09h30 | 08h00 - 09h30 |
| 09h30-10h00 | <ul style="list-style-type: none"> UE 65 : PE interdisciplinarité et EPS TD | <ul style="list-style-type: none"> Spécial sportif BASKET L3 | | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activités physiques artistiques GYM TP Gpe 1 | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activités physiques de performance gpe TP CTT |
| 10h00-10h30 | VAL-BRIFFAUT-A102 | Spécial sportif FOOT L3 | | https://www.openstreetmap.org/way/481671590 10h00 - 12h00 | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activités physiques de performance TP Gpe Natation |
| 10h30-11h00 | <ul style="list-style-type: none"> UE 65 : PLC : Histoire des acteurs de l'EPS CM PLC1-2 | Spécial sportif ESCAL L3 | | | EXTERIEUR 09h30 - 12h30 Gpe Athlétisme RASTOUIL |
| 11h00-11h30 | | Spécial sportif GYM L3 | | | https:// |
| 11h30-12h00 | <ul style="list-style-type: none"> UE 65 : PLC : Histoire des acteurs de l'EPS CM PLC1-2 | Spécial sportif DANSE L3 | | | |
| 12h00-12h30 | VAL-BRIFFAUT-B206 | VAL | | | |
| 12h30-13h00 | 11h45 - 13h15 | VAL | | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activités physiques artistiques GYM TD gr2 | |
| 13h00-13h30 | | | | VAL-BRIFFAUT-A214 | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activités physiques de performance TD Gpe Natation |
| 13h30-14h00 | <ul style="list-style-type: none"> UE 66 : Sécurité en escalade TD gr2 | | <ul style="list-style-type: none"> UE 63 : Sciences de l'intervention : apprentissage moteur TD groupe 1 | 12h30 - 14h00 | VAL-BRIFFAUT-B206 |
| 14h00-14h30 | 14h00 - 15h30 groupe 2 | Stage | VAL-BRIFFAUT-A104 | <ul style="list-style-type: none"> Spécialité sportive HAND L3 | 13h30 - 15h00 |
| 14h30-15h00 | | 14h00 - 17h30 L3 ED-MO | <ul style="list-style-type: none"> UE 63 : Sciences de l'intervention : apprentissage moteur TD groupe 2 | VAL-BRIFFAUT-B208 | |
| 15h00-15h30 | | | VAL-BRIFFAUT-A104 | 14h30 - 16h30 HAND DEPOUILLY NICOLAS | |
| 15h30-16h00 | <ul style="list-style-type: none"> UE 66 : Sécurité en escalade TP gr2 Lieu CSU escalade | | | <ul style="list-style-type: none"> UE 61 : Activité physique de pleine nature TD groupe escalade | |
| 16h00-16h30 | https:// | | | VAL-BRIFFAUT-B209 | |
| 16h30-17h00 | <ul style="list-style-type: none"> UE 63 : Sciences de l'intervention : apprentissage moteur TD groupe 1 | | | 16h30 - 18h30 Gpe escalade | |
| 17h00-17h30 | | | | | |
| 17h30-18h00 | | | | | |
| 18h00-18h30 | | | | | |

Cette semaine

| | Lundi 01/09/2025 | Mardi 02/09/2025 | Mercredi 03/09/2025 | Jeudi 04/09/2025 | Vendredi 05/09/2025 |
|-------|--|--|---|---|---|
| 07h00 | | | | | |
| 07h30 | Planning en cours de construction | | | | |
| 08h00 | Planning en cours de construction | | | | |
| 08h30 | | | | | |
| 09h00 | | <ul style="list-style-type: none"> Permanences L3 EM | <ul style="list-style-type: none"> UE 53 : CM Psychologie de la motivation et intervention | | <ul style="list-style-type: none"> UE 53 : CM Pédagogie de l'intervention |
| 09h30 | | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A102 08h30 - 10h30 L3 ED-MO L3 PPPE | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A1221 08h45 - 10h15 | | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A104 08h45 - 10h15 |
| 10h00 | | | | | |
| 10h30 | | | | | |
| 11h00 | | <ul style="list-style-type: none"> UE 52 : CM Analyse de l'intervention 1 | | <ul style="list-style-type: none"> UE 52 : TD Connaissances institutionnelles PE | <ul style="list-style-type: none"> UE 52 : CM Connaissances institutionnelles PLC |
| 11h30 | | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A104 10h30 - 12h00 | <ul style="list-style-type: none"> UE 52 : CM Connaissances institutionnelles PE | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A104 10h45 - 12h15 |
| 12h00 | | | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A101 11h00 - 12h30 | | |
| 12h30 | | | | <ul style="list-style-type: none"> Forum des langues et des ETC de 11h-15h au Hall bâtiment | |
| 13h00 | | | | | |
| 13h30 | | | | | |
| 14h00 | <ul style="list-style-type: none"> Réunion de rentrée L3 EM | <ul style="list-style-type: none"> UE 52 : CM Connaissances institutionnelles PLC | | <ul style="list-style-type: none"> UE 52 : CM Connaissances institutionnelles PLC | <ul style="list-style-type: none"> UE 53 : CM Psychologie de la motivation et intervention |
| 14h30 | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT Amphi Lavoisier 14h00 - 16h00 L3 ED-MO LE DIOT LOIC | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A214 14h00 - 15h30 | | <ul style="list-style-type: none"> UE 52 : TD Connaissances institutionnelles PE | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A104 13h30 - 15h00 |
| 15h00 | | | | | |
| 15h30 | | | | | |
| 16h00 | | <ul style="list-style-type: none"> CM Techno pour l'intervention en APSA sports collectifs | | <ul style="list-style-type: none"> UE 51 : CM Activité physiques de développement et d'entretien | |
| 16h30 | | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT-A104 15h45 - 17h15 | | <ul style="list-style-type: none"> VAL-BRIFFAUT | |
| 17h00 | | | | | |

Rattachement autorisé **uniquement pour les SHN - AHN**

Un **engagement en club** plus que recommandé (intervention)

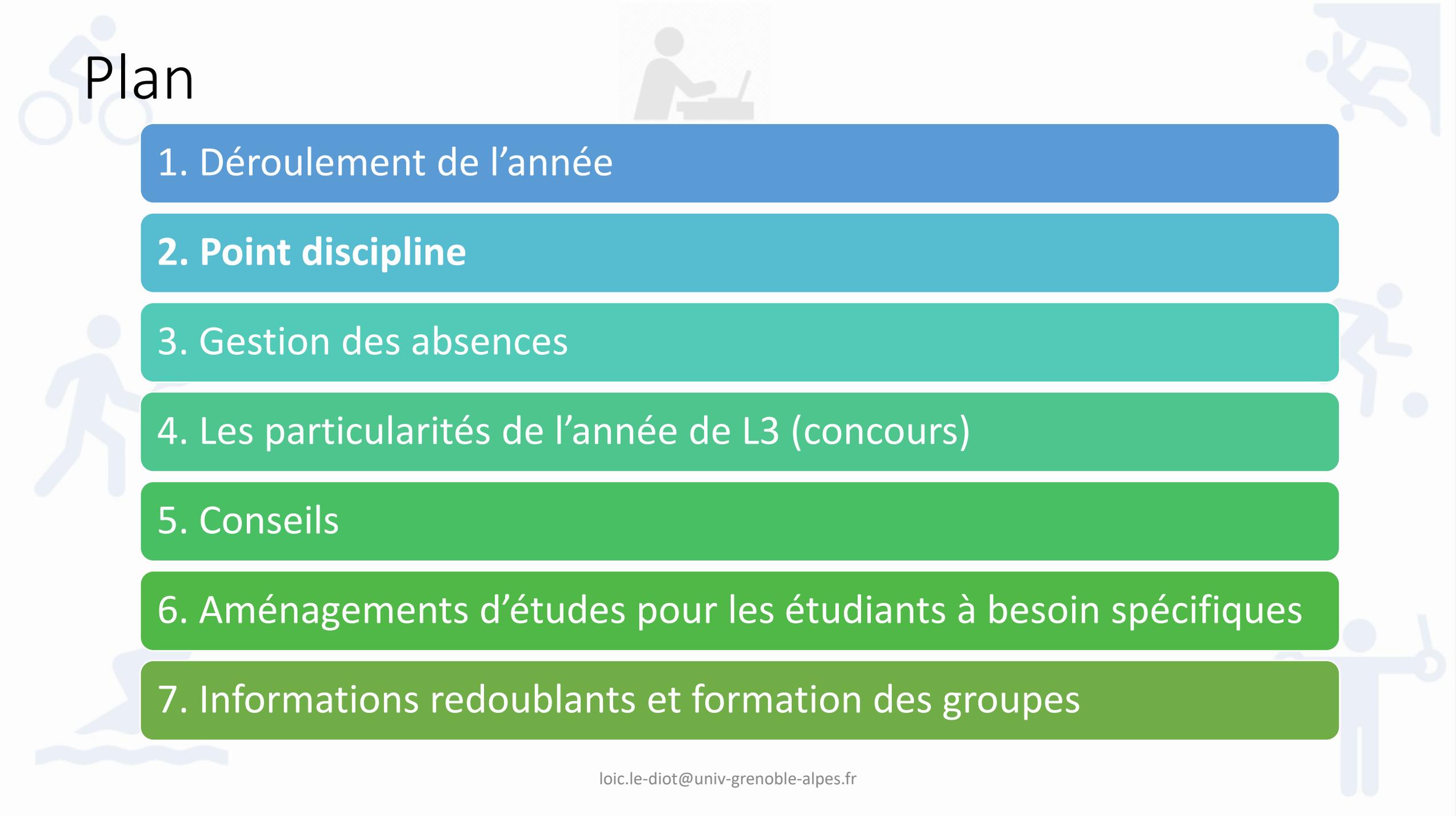
Une **licence** pour pratiquer

SUAPS, Clubs

CV sportif et attestation de **résultats**

Spécialités disponibles : Athlétisme, Gymnastique, Natation, Judo, Cyclisme, Danse, Football, Basketball, Volleyball, Handball, Rugby, Sports de raquette, Escalade

Plan



1. Déroulement de l'année

2. Point discipline

3. Gestion des absences

4. Les particularités de l'année de L3 (concours)

5. Conseils

6. Aménagements d'études pour les étudiants à besoin spécifiques

7. Informations redoublants et formation des groupes



Point discipline



Respect des enseignants et des personnels (administratifs, techniques)

Pas de retards

Pas de fraude aux examens

Respect des locaux (nourriture dans les salles, graphitis, ...)

Règlement de l'université



Article 16 : **Le respect et l'assiduité s'imposent.** Les manquements graves pourront être **sanctionnés**. Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université. Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la **sanction**.

Pouvant aller jusqu'à **l'exclusion et l'interdiction d'examens**.



Pas de place pour les violences, le harcèlement à l'UGA ! Notre conduite est « tolérance 0 »

Vous êtes victimes ou témoins d'actes de **violences sexistes et sexuelles, validisme, racisme, antisémitisme, haine anti-LGBTI+, toutes formes de harcèlements et discriminations** sur les lieux universitaires ou en lien avec l'université (cours, stages, alternance, erasmus, campus, événements d'intégration, soirées du BDE, ...) ?

QUI CONTACTER ?

Contacte moi, je te crois !



Commentonsaime.fr

Tchat en ligne
gratuit, anonyme
et assuré par des professionnel·les.

À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Témoin, victime : déclarer
une violence



EN CAS D'URGENCE

appel au **17** ou sms

- *L'Université Grenoble Alpes s'engage à écouter, à accompagner et à protéger, les étudiants, les étudiantes de l'établissement contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de harcèlements et discriminations*

Vidéo de présentation du dispositif : <https://videos.univ-grenoble-alpes.fr/video/26731-presentation-du-dispositif-de-signalement-des-violences-sexistes-et-sexuelles-discriminations-et-harcelements-de-luga/>

Pour signaler et en savoir plus : <https://tinyurl.com/4y26c6r5>



REGLEMENT INTERIEUR



ORDINATEUR

- Dans les CM, TD, TP l'enseignant décide s'il autorise ou non l'usage de l'ordinateur

TELEPHONE

- Les étudiants n'ont pas le droit d'utiliser de téléphones portables en CM, TD mais également en TP.

REGLEMENT INTERIEUR

DISPOSITIONS EN CAS DE CONDUITES «INADAPTEES »

The logo for UGA (Université Grenoble Alpes) features the letters 'UGA' in a bold, dark blue font. Below the 'A' is a red triangle pointing upwards.

DSDA

DÉPARTEMENT DES SCIENCES Université
DRÔME-ARDÈCHE Grenoble Alpes

En CM

- Retard = refus systématique de tout étudiant en retard qui n'a pas prévenu à l'avance. Possibilité de réintégrer le cours à la pause.
- Bavardages, Comportement, Tel portable = exclusion + trombinoscope et signalement.

En TD – TP

- Perturbe : exclusion et convocation disciplinaire.
- Portables : avertissement puis exclusion si récidive.

Modèle de rédaction de mail

Pour toutes vos **correspondances par mail** avec la scolarité, les enseignants, les responsables d'année... **vous devez utiliser le format suivant :**

NOM Prénom

N° de Groupe :

N° de Promo :

Madame ou Monsieur,

Formule de politesse à la fin du mail

Au commencement « Bonjour M ou Mme... Je me permets de vous contacter car ... »

Au final « en vous remerciant de tout ce que vous pourrez faire... de prendre le temps d'appréhender ce souci... de partager cette préoccupation... »

Je vous prie de recevoir... Bien respectueusement »

Se relire ou se faire relire pour orthographe, syntaxe, et intelligibilité

UTILISER SON ADRESSE UGA POUR CORRESPONDRE sinon le mail ne sera pas traité.

La possibilité de faire basculer les mails de la messagerie Zimbra à la boîte mail personnelle va être supprimée.

⚠ Tout mail qui ne sera pas rédigé sur ce format, ne sera pas traité **⚠**

⚠ Attention aux destinataires/Privilégier les permanences et/ou le présentiel pour échanger

Plan

1. Déroulement de l'année

2. Point discipline

3. Gestion des absences

4. Les particularités de l'année de L3 (concours)

5. Conseils

6. Aménagements d'études pour les étudiants à besoin spécifiques

7. Informations redoublants et formation des groupes

ASSIDUITE EN COURS ET AUX EXAMENS

Les CM
aussi

Absence en cours :

Les TD et TP, les séances de régulation en petits groupes sont des cours obligatoires. L'appel est fait en cours

Toute absence doit donc être justifiée.

Une justification d'absence se fait directement et uniquement auprès des enseignants concernés.

Les étudiants ayant un statut particulier (SHN, salariés, ...) sont tenus aux mêmes règles de présence en cours et de justification d'absence (qui passe alors par leur tuteur ou leur responsable)

Dans le cas d'absences prolongées, il vous faut prendre rapidement contact avec votre responsable d'année (bureau A38).

Absence à un examen :

Une absence **justifiée** à un examen (CT ou CCF, que ce CCF se déroule lors d'un cours obligatoire (voir ci-dessus) ou lors d'une journée banalisée) entraîne la note de 0/20.

Une absence **injustifiée** à un examen (CT ou CCF, que ce CCF se déroule lors d'un cours obligatoire (voir ci-dessus) ou lors d'une journée banalisée) entraîne une Défaillance à l'UE concernée et donc automatiquement la nécessité de présenter la session de rattrapage pour cette UE.

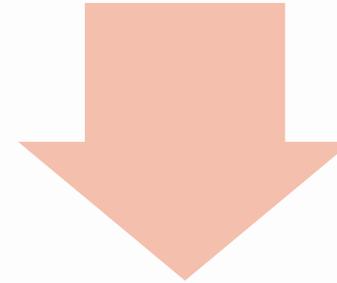
Rappel :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Le CROUS peut donc être amené à demander à la composante responsable de la formation d'attester de la présence aux examens, comme de l'assiduité en cours, d'un étudiant boursier.

Gestion des absences



Si vous êtes **absent** à un TP / TD / RPG /
RGG / CCF



Vous devez présenter **l'original de votre justificatif à l'enseignant** du cours dans lequel vous avez été absent dans un **délai de 5 jours**

- Vous devez prévenir l'enseignant par mail avant votre absence si cela est possible
- Vous devez envoyer le justificatif par mail à votre enseignant et au responsable d'année pour archive

Types d'absences



- **Refus:** Séances de kiné, Voyages, Cours de conduite...
- **Présence obligatoire en technologie sportive même en cas de dispense.**

Absence Justifiée (ABJ) : Liste des justificatifs valides

- Certificat médical
- Bulletin d'hospitalisation
- Partie pratique du permis de conduire
- RDV chez un spécialiste où les délais sont très longs (ophtalmo, RDV chez un chirurgien pour opération ...)
- Des raisons familiales graves (maladie, décès ...) à justifier (acte de décès, bulletin d'hospitalisation, livret de famille pour faire le lien...)
- Formation pour DE (liste très précise = APS où la carte pro ne suffit pas pour enseigner) si moins de 3 semaines dans l'année et vu avec le responsable d'année et de spé sportive.
- Tout le reste doit être porté à l'appréciation du responsable d'année

Absence injustifiée (ABI)

- Absence injustifiée = Défaillance à l'UE (décision du jury)

Cas particulier des SHN / AHN / EBS

- /!\ les SHN / EBS ne sont pas automatiquement autorisés à être absents, c'est au coordonnateur de valider les absences

Gestion des absences : Cas des absences aux CCs



Si ABJ

- Soit rattrapage du CC si cela est possible
- Soit neutralisation de la note => DISP
- Au-delà d'une ABJ en CCF= 0 au second CCF

Si ABI

- = Défaillant à l'UE et donc à l'année (session2)

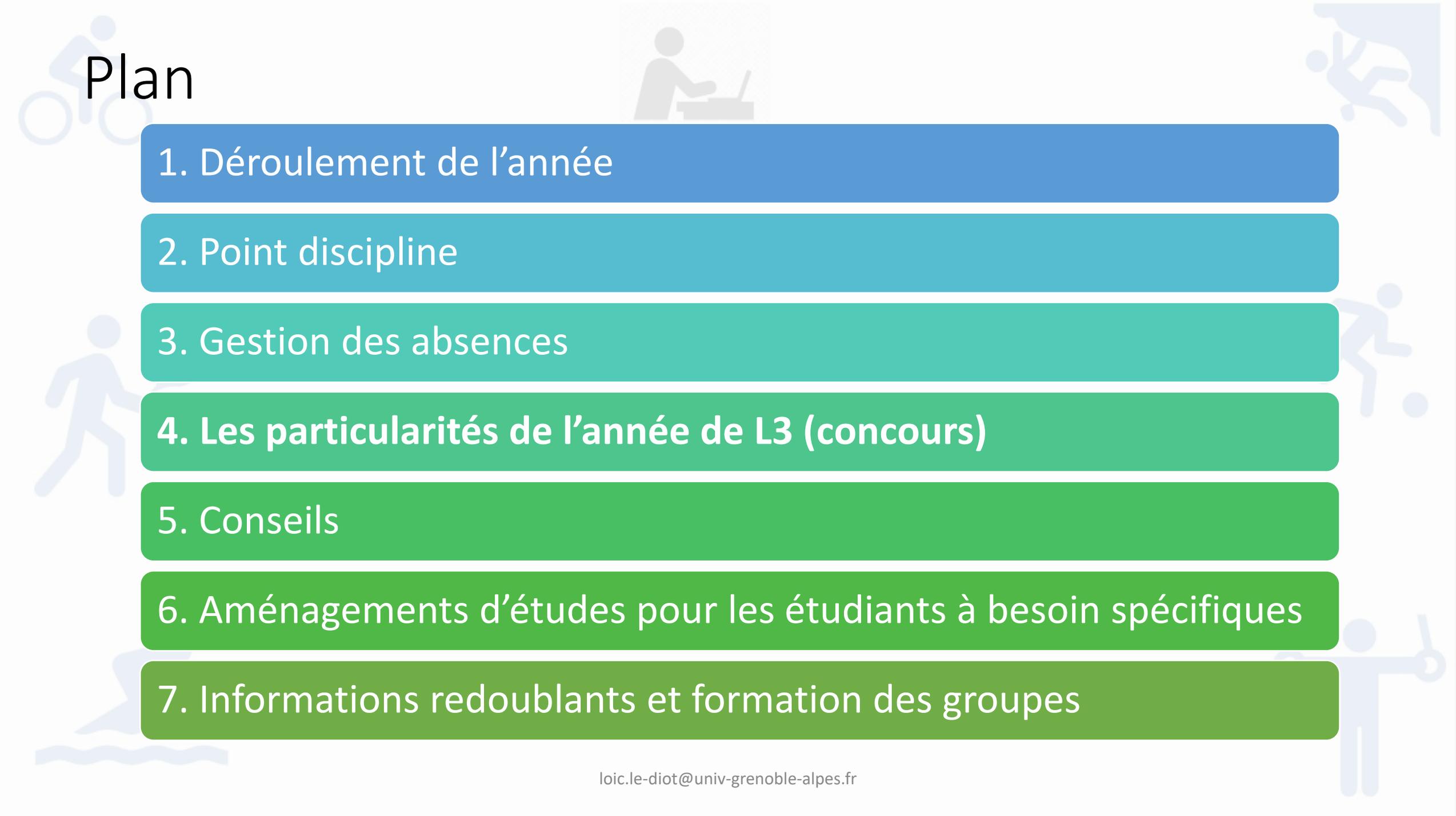
Cas des dispenses de pratique en techno

- Si inapte en pratique sportive = ABJ = 0 en pratique
- Sauf pour les inaptitudes de + de 6 mois

⚠ Etudiants boursiers

Si arrêt en cours d'année, remplir un document signalant la date d'arrêt de suivi des cours.

Plan



1. Déroulement de l'année

2. Point discipline

3. Gestion des absences

4. Les particularités de l'année de L3 (concours)

5. Conseils

6. Aménagements d'études pour les étudiants à besoin spécifiques

7. Informations redoublants et formation des groupes

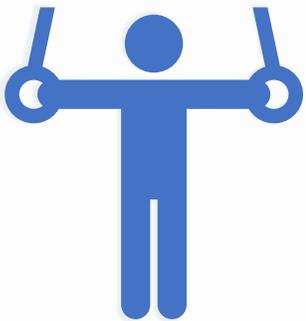


Une année décisive



Le stage
préprofessionnel

Le concours





Le stage préprofessionnel

Le stage en établissement à partir de la Toussaint...mardi après-midi. Mais des tuteurs à contacter **dès maintenant !**

=> voir avec Sophie Collombet une fois la convention PSTAGE renseignée

Déterminant pour la formation et pour l'orientation...PE/PLC.

La préparation aux **épreuves des concours.**

Réunion de mise en stage autour **du 15 septembre**

Pour les PLC
Il est recommandé
d'aller dans un
établissement dans
lequel les APSA de
l'O1 sont proposées

Professeur d'EPS

Professeur des écoles

Professeur de sport (cadre J&S)

Intervenant au sein d'une
structure à vocation éducative



Objectif essentiel



Etre capable d'intervenir à partir de contenus sélectionnés et justifiés en lien avec un public dans le but de transformations motrices, méthodologiques et sociales

Niveau L2

Niveau L2/L3

Niveau L3/M1

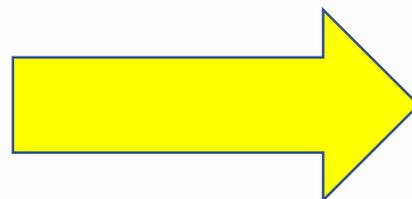
Niveau L3

« Comprendre » la licence 3 EM :

L3 EM :

« Ateliers d'écriture »
« Sciences de l'intervention »
« Histoire de l'EPS à l'Ecole »
« Technologie de l'intervention en APSA en EPS »
+ modules de préparation concours

Les technologies de l'intervention proposées **balayent tout le programme de l'oral 1/E2 à l'échelle de la promo**



Chaque étudiant vivra donc la moitié des APSA = **nécessité d'échanger entre les groupes** pour s'approprier les contenus
+ venir aux CM des autres APSA

Concours CAPEPS:

Ecrit 1 Histoire/Socio
Ecrit 2 Sciences de l'intervention

Oral 1 Situation EPS
Oral 2 Agir en fonctionnaire responsable

Concours CRPE :

Oral 2 Epreuve orale de projection dans le métier de PE :
EPS

La sélection en master M2E

en PLC (Grenoble) ou en CRPE (Valence)

Valider l'année ne suffit pas... les stratégies de compensation sont insuffisantes voire obsolètes...

Moyenne générale
Grenoble liste pr

Grosse interrogation sur
l'intégration en master si
échec au concours...

MEEF EPS

Se poser les bonnes questions pour son orientation... +/- 2 abandons en L3 EM
2023/2024/2025 ... « seulement » 80 % de réussite (en session 1) de 2020 à 2025

L3EM et débouchés professionnelles :

Le CAPEPS (national)

En EPS sur les dernières années :

2803 présents pour 684 postes.

24,4% d'admis

| | INSCRITS | PRESENTS | ADMISSIBLES | ADMIS |
|--------|----------|----------|-------------|-------|
| TOTAUX | 3354 | 2803 | 1179 | 684 |

Le CRPE (inscription dans 1 académie + l'académie de Créteil)

Académie de Grenoble :

1822 inscrits pour 338 admis (2024) => nombre de présents non précisé

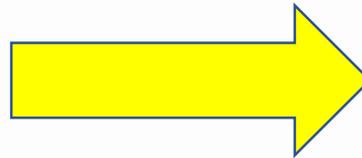
Attention en général moins de la moitié se présentent aux épreuves d'admissibilité.

37,86% d'admis national

| Concours | Postes | Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Admis / présents |
|--------------|--------|----------|----------|-------------|-------|------------------|
| CRPE externe | 7 917 | 42 145 | 18 385 | 11 596 | 6 961 | 37,86% |

SELECTION EN M1 M2E EPS: Chiffres

2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025 :



Note du
dernier admis

11,0

10,4

11,5

11,4

10,8

10,4

Environ 70
étudiants
Grenoble
+ 55 étudiants
Valence
=
125 étudiants
L3EM

5 MARS R 1

Les années précédentes...

rennoble

Lyon (180)
Saint-Etienne (80)
Chambéry

UGA

DSDA

DÉPARTEMENT DES SCIENCES Université
DRÔME-ARDÈCHE Grenoble Alpes

loic.le-diot@univ-grenoble-alpes.fr

SELECTION EN M1 M2E 1^{er} degré :

**Places dans les
différents M1 M2E
1^{er} degré aux
alentours**

Les années précédentes...

Professeur d'EPS, des écoles : Plusieurs possibilités :

Possibilité 1 : Être admis en M1 M2E dans l'académie d'inscription du concours après avoir réussi le concours

⇒ M1 stage de 12 semaines + rémunération à 1400^e net

⇒ M2 en alternance (10h enseignement + cours à l'INSPE) + rémunération 1800^e net

Possibilité 2 : Être admis en M1 M2E après avoir échoué au concours

⇒ Ouverture des M1 M2E EPS/M1 M2E 1^{er} degré pour les non lauréats

Possibilité 3 : N'être admis dans aucun M1 M2E

-> Devenir contractuel à l'éducation nationale

Continuer la préparation au concours en autonomie ?

Se projeter et anticiper...: Prérequis admissibilité CAPEPS/CRPE

- PSC1

Vous ne l'avez pas encore?!

- Allez vite sur le site du Centre de santé jeune (MDE)

-> *Equivalences sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr/*

- Sauvetage aquatique CAPEPS (TASA)

- Aisance aquatique CRPE (50m)

→ UE Sauvetage aquatique au S2, demander le certificat dès la validation du test par Mme VARCIN

DESCRIPTIF DE L'ÉPREUVE

Parcours de 100 mètres à réaliser en continuité, sans reprise d'appui au bord du bassin, dans un temps inférieur à 3 minutes et 45 secondes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau par un plongeon ;
- se déplacer sur une distance de 25 mètres en nage libre en surface ;
- puis se déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le repère des 5 mètres (drapeaux) jusqu'à 12,50 mètres (matérialisé au fond du bassin) ;
- puis se déplacer sur une distance de 25 mètres comprenant 7,50 mètres en immersion complète sur un trajet défini depuis le milieu du bassin (12,50 mètres) jusqu'au repère des 5 mètres (drapeaux) ;
- puis se déplacer et s'immerger pour rechercher un mannequin qui repose à 2,50 mètres du bord sur le T matérialisé au fond du bassin ;
- puis remonter le mannequin en surface et le remorquer sur la totalité du 25 mètres, dos du mannequin orienté en direction du buste du sauveteur.

Le mannequin doit être de modèle réglementaire taille adulte, doit être immergé entre 1,80 mètre et 3 mètres de profondeur. Sa position d'attente au fond de l'eau est indifférente.

Lors du remorquage, le mannequin doit avoir en permanence les voies aériennes dégagées, pour cela la face (visage du mannequin) doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

À chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé ; il est interdit de s'accrocher. L'épreuve est accomplie sans reprise d'appuis ni au fond ni au bord du bassin sur la totalité du parcours. Cependant, il est autorisé de prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.

L'épreuve doit être réalisée en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Le test n'est pas validé si :

- le candidat n'effectue pas un départ plongé ;
- le candidat reprend appui au sol ou sur la ligne durant la partie nagée ou s'il s'accroche au mur durant le virage (il ne peut toucher que la paroi verticale du bassin) ;
- le candidat touche le sol durant le trajet en apnée ;
- le candidat émerge avant les deux 7,50 mètres en apnée ;
- le mannequin est transporté momentanément ou en continu voies aériennes orientées vers le fond (mannequin à l'envers) ;
- le dos du mannequin n'est pas orienté en direction du buste du sauveteur ;
- les voies aériennes du mannequin passent momentanément sous la surface de l'eau. Des éclaboussures ou des vagues générées par le déplacement ne sont éliminatoires que si les voies aériennes sont sous la surface de l'eau ;
- le candidat ne touche pas le mur à l'arrivée ou s'il perd le contrôle du mannequin à l'approche du mur (lâche le mannequin et touche le mur simultanément par exemple).

Réforme des concours de l'enseignement...

Sept 2025 : votre rentrée aujourd'hui + Concours printemps 2026

Sept 2026 : Entrée en M1 M2E en INSPE avec stage 12 semaines

Sept 2027 : Entrée en M2 M2E en INSPE

Alternance avec mission d'enseignement (demi-service).

Sept 2028 : Entrée dans l'année de titularisation 80 à 100% en établissement + formations.

Les concours

CAPEPS

E1 : Socio-histoire de l'EPS 2

E2 : Sciences de l'intervention 3

O1 : Situation d'EPS 3

Pratiques : 1 APSA tirée au sort 2

O2 : Projection dans le métier et mise en situation 3

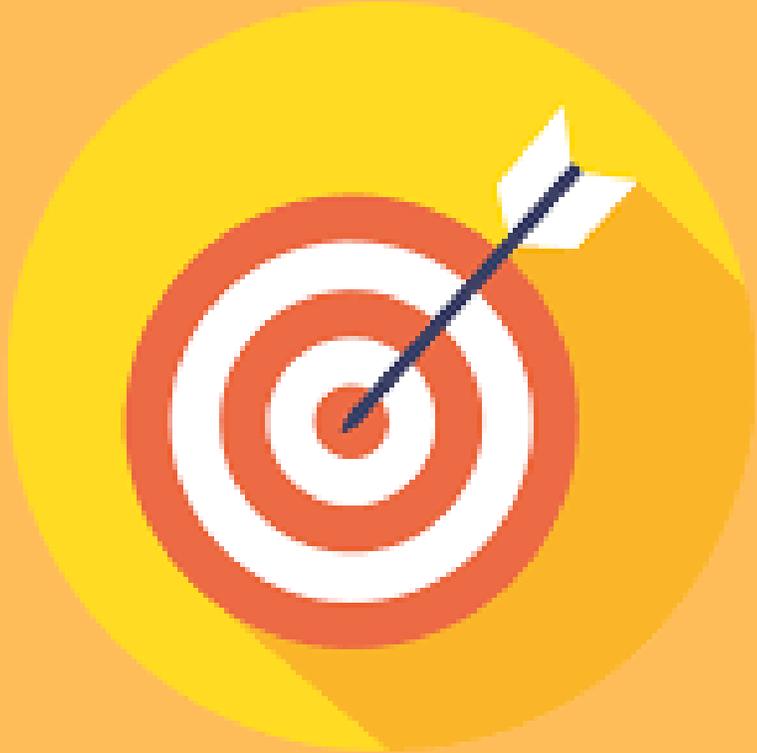
CRPE

E1 : Maths + Français 5

E2 : Pluridisciplinaire 3

O1 : Maths ou Français au choix 5

O2 : EPS + Projection dans le métier 3



Objectif CRPE

A large orange rectangular area containing a target icon with an arrow in the bullseye, and the text "Objectif CRPE" in bold orange letters below it.

Le nouveau parcours pour devenir professeur des écoles

BACCALAURÉAT

LICENCE DISCIPLINAIRE

L1 L2* L3*

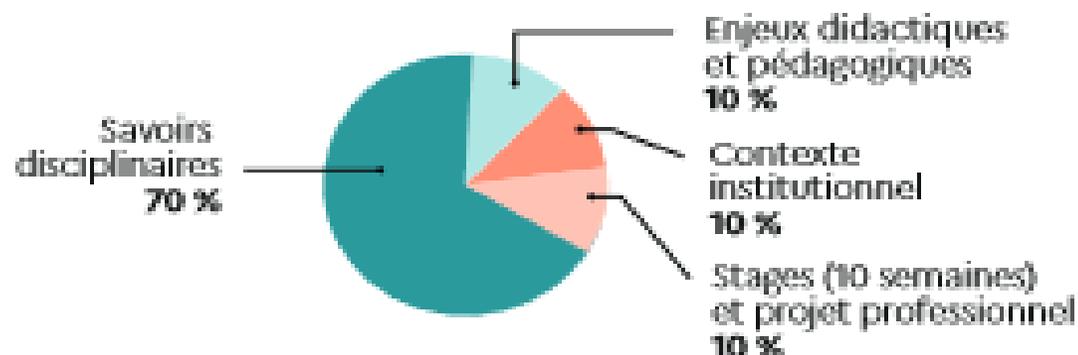
* Possibilité de suivre des modules de préparation à l'enseignement et au concours en L3 à la rentrée 2025 et dès la L2 à la rentrée 2026.

LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES (LPE)

Dès la rentrée 2026

Rentrée 2027

L1 L2 L3



CONCOURS À BAC + 3

Pour les candidats inscrits en L3 :

- 2 épreuves d'admissibilité
- 2 épreuves d'admission

Dès la session 2026

Pour les candidats de LPE :

- 2 épreuves d'admission

A partir de la session 2028

Dès la rentrée 2026

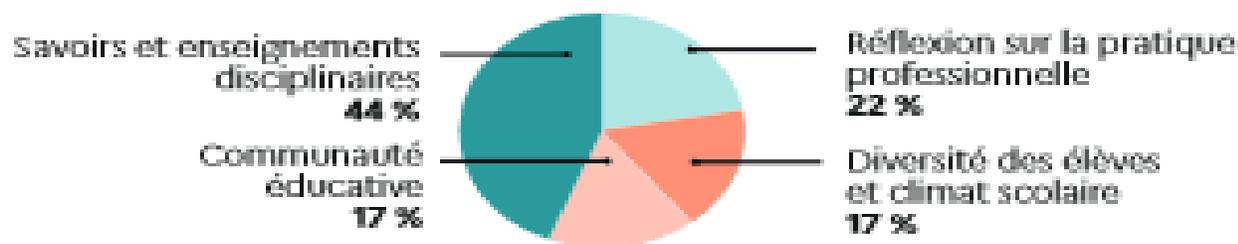
MASTER MENTION PROFESSORAT DES ÉCOLES

M1

- 12 semaines de stage en établissement
- Rémunération des élèves fonctionnaires : environ 1 400 € nets/mois

M2

- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- Rémunération des fonctionnaires stagiaires : environ 1 800 € nets/mois



PROFESSEUR TITULAIRE

Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois | 4 ans d'engagement à servir

a. Le concours de recrutement de professeur des écoles

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1380>

→ La structure du concours externe repensée

Deux épreuves d'admissibilité

La première épreuve écrite vise à tester les connaissances dans les disciplines fondamentales (mathématiques et français). La seconde évalue tous les candidats dans tous les autres domaines d'enseignement (histoire-géographie, EMC, langue vivante, sciences, technologie, arts), à l'exception de l'éducation physique et sportive (EPS) qui le sera lors de la seconde épreuve d'admission, y compris à partir de la production d'élèves.

Les épreuves d'admissibilité

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1380>

- **Une épreuve écrite permettant de vérifier la maîtrise des connaissances disciplinaires en français et en mathématiques, avec une note éliminatoire à 5 (2,5 pour chacune des parties).**

Durée : 4 heures - Coefficient : 5

Première épreuve d'admission

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1380>

- **Durée de préparation : 1 heure.**
- **Durée de l'épreuve: 1 heure (exposé: 20 minutes, échange : 40 minutes).**
- **Coefficient : 5.**

L'épreuve consiste en un exposé suivi d'un échange avec le jury.

L'exposé porte sur **l'explicitation et la mobilisation d'une notion en français ou en mathématiques,** s'appuyant sur un ou plusieurs documents fournis par le jury.

L'échange permet au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles à la suite de l'exposé et peut porter sur les connaissances disciplinaires connexes à la notion objet de l'exposé.

Les candidats **choisissent au moment de l'inscription** au concours le domaine d'enseignement faisant l'objet de l'exposé et des échanges : **français ou mathématiques.**

L'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à s'exprimer clairement à l'oral, à construire un raisonnement et à interagir avec le jury.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Seconde épreuve d'admission

- **Durée totale de l'épreuve : 55 minutes.**
- **Coefficient : 3.**

L'épreuve comporte deux parties.

Première partie

- **Durée de préparation : 10 minutes.**
- **Durée de l'épreuve de la première partie : 20 minutes dont 8 minutes maximum d'exposé suivi d'un échange avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie d'épreuve.**

La première partie (20 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive.

Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances du candidat dans le champ des activités physiques sportives et artistiques supports de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école et au collège et sur le développement moteur et psychologique de l'enfant. Cette épreuve mobilise également les capacités d'analyse et de réflexion du candidat.

Natation
Danse
Athlétisme
Jeux et sports
collectifs

Seconde partie

Durée de l'épreuve de la seconde partie : 35 minutes

La seconde partie de l'épreuve (35 minutes) est consacrée à un entretien avec le jury.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une **présentation, d'une durée de cinq minutes**, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à **un échange avec le jury pendant dix minutes**. L'épreuve se poursuit, pendant **vingt minutes, par un entretien avec le jury**.

L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de **questionnements divers (dont une mise en situation)**, en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des **valeurs de la République, dont la laïcité**, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. L'autre porte sur l'aptitude du candidat à :

1. Se projeter dans le métier de professeur ;
2. Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
3. Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
4. Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

L'épreuve est notée sur 20. La première partie de l'épreuve compte pour 8 points, la seconde partie de l'épreuve compte pour 12 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Période transitoire – Préparation aux concours CRPE

► Semestre 1 :

- Une réunion de **présentation du dispositif et du CRPE** accessible aux bac +3 sera proposée le mercredi 17 septembre à 18h15.
- Elle sera suivie de **dix séances tournées vers la préparation des écrits** consacrées chacune à une discipline de l'école dans un ordre encore non déterminé : mathématiques, français, arts plastiques, éducation musicale, sciences physique et chimie, sciences de la vie et de la terre, histoire, géographie, EMC, LVE. L'EPS fera l'objet d'une séance au deuxième semestre car cette discipline est présente à l'oral du concours
- Dates (mercredis **18h15-19h45**) : 24 septembre, 1er octobre, 8 octobre, 15 octobre, 22 octobre, 5 novembre, 12 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre
- Il serait utile de réserver les créneaux des deux mercredis 10 et 17 décembre au cas où une séance devrait être reportée de manière imprévue.

Période transitoire – Préparation aux concours CRPE

► Semestre 2 :

- De nouvelles séances seront proposées pour accompagner la **préparation des oraux**.
- Parmi ces séances, **une sera consacrée au français, une aux mathématiques, une à l'EPS et huit à des thématiques** : les valeurs de la République, la laïcité, l'école inclusive, l'usage du numérique, la différenciation pédagogique, l'accompagnement des élèves, les relations école- famille, le travail avec les partenaires,... Le programme précis sera arrêté ultérieurement en fonction des informations qui nous parviendront concernant les concours. Ces huit séances pourront être mutualisées en partie ou en totalité avec celles destinées aux candidats aux concours second degré et encadrement éducatif.
- Dates (mercredis **18h15-19h45**) : 12 janvier, 19 janvier, 26 janvier, 2 février, 9 février, 23 février, 2 mars, 9 mars, 16 mars, 23 mars, 30 mars
- Il serait utile de réserver les créneaux des deux mercredis 20 et 27 avril au cas où une séance devrait être reportée de manière imprévue ou dans l'éventualité d'ajout d'une séance complémentaire en fonction des informations qui pourraient nous arriver ultérieurement.



BACCALAURÉAT



LICENCE DISCIPLINAIRE

L1

L2*

L3*

* Possibilité de suivre des modules de préparation à l'enseignement et au concours en L3 à la rentrée 2025 et dès la L2 à la rentrée 2026.



Dès la session 2026

CONCOURS À BAC + 3*

2 épreuves d'admissibilité + 2 épreuves d'admission

* Hors agrégation.



Dès la rentrée 2026

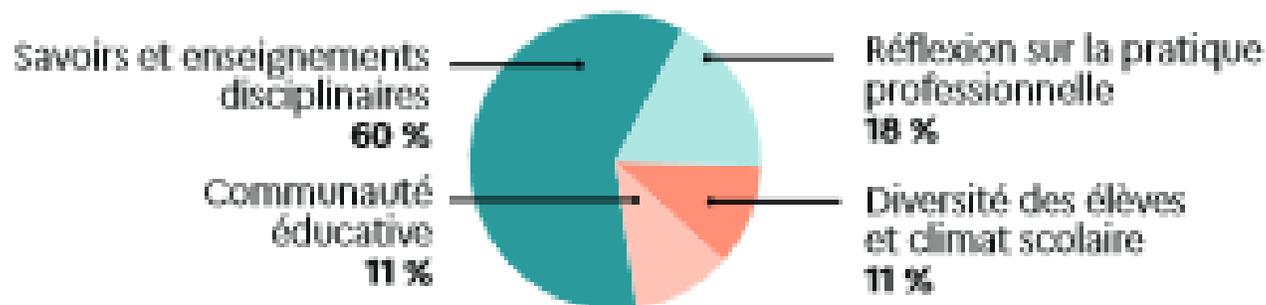
MASTER MENTION PROFESSORAT DU 2^D DEGRÉ

M1

- 12 semaines de stage en établissement
- Rémunération des élèves fonctionnaires :
environ 1 400 € nets/mois

M2

- **Mise en responsabilité à mi-temps** devant élèves
- Rémunération des fonctionnaires stagiaires : **environ 1 800 € nets/mois**



PROFESSEUR TITULAIRE

Rémunération à **partir de 2 100 € nets/mois** | **4 ans** d'engagement à servir

b. Les concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et de conseiller principal d'éducation

→ La structure du concours externe au professorat

Deux épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité, exclusivement disciplinaires, ont pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat et sa capacité d'analyse à partir de documents.

Première épreuve d'admissibilité

Ecrit 1 4h

Coefficient 2

Réponse de manière argumentée à une ou plusieurs questions

Connaissances historiques, sociales et culturelles pour expliquer les évolutions contemporaines

Le sujet propose une thématique en lien avec le programme, suivie d'un ensemble de questions qui visent à aider les candidats à problématiser et à structurer leur réponse.

Les candidats devront organiser leur composition :

- en formulant une problématique tenant lieu d'introduction,
- en rédigeant deux ou trois parties qui développent une argumentation,
- en proposant une ouverture faisant office de conclusion.

PRGM : L'évolution de l'Éducation physique et sportive depuis la fin du XIXe siècle

1. Transmettre et adapter ;
2. Le geste et l'effort ;
3. Débats et controverses.

Ces thématiques correspondent à des thématiques larges qui englobent les contenus abordés en histoire et sociologie du sport lors de la licence STAPS



Sujet 0

Sujet zéro

L'éducation physique et les valeurs du sport depuis la fin du XIXe siècle.

Quelles valeurs du sport ont été promues en EPS depuis la fin du XIXe siècle ? De quelles manières ces valeurs ont-elles été encouragées dans l'enseignement obligatoire d'EPS et au sein de l'association sportive ?

Commentaire concernant le sujet zéro

Le sujet invite les candidats à développer une réflexion autour de la prise en compte des « valeurs du sport » dans l'enseignement de l'EPS (dans ses dimensions institutionnelles, conceptuelles et pratiques). Les deux questions qui suivent l'énoncé de la thématique du sujet permettent d'aider les candidats à problématiser et à structurer leur réponse. Ces deux questions n'épuisent bien sûr pas la thématique qui peut éventuellement être interrogée avec des éléments supplémentaires (par exemple : différences selon les périodes, liberté pédagogique laissée aux enseignants pour promouvoir ces valeurs, les limites).



Seconde épreuve d'admissibilité

Ecrit 2 3h

Coefficient 3

Cette épreuve a pour objectif de vérifier la capacité des candidats à analyser un ensemble de documents relatifs à l'activité d'élèves en EPS, pour répondre à une ou plusieurs questions

Il est attendu des candidats qu'ils exposent et justifient des propositions pour favoriser le développement et les apprentissages des élèves en EPS, en s'appuyant sur des connaissances en sciences de la vie et en sciences humaines et sociales.

Les documents seront en nombre limité et d'un volume total de 3 pages maximum. Ils comprendront la description de l'activité d'élèves lors d'épisodes de leçons d'EPS ayant comme support des APSA inscrites au programme (partie orale) de la première épreuve d'admission.

Dans le cadre de cette épreuve, le jury vérifiera que le candidat est capable :

- de mobiliser des connaissances scientifiques pour analyser l'activité d'élèves ;
- de s'appuyer sur ces analyses pour proposer, justifier et illustrer des conditions favorables au développement et à l'apprentissage de ces élèves

PROGRAMME

Éducation et motricité

1. Activité et expérience des élèves dans les pratiques physiques, sportives et artistiques ;
2. Apprentissage moteur et techniques corporelles ;
3. Effort, bien-être
4. Développement des adolescents.

Sciences humaines et sociales / sciences de la vie

Après une courte introduction dans laquelle vous caractériserez la notion d'apprentissage moteur et son importance au regard des visées (à préciser ?) de l'EPS (30 lignes au maximum), vous développerez deux parties portant chacune sur un épisode de votre choix (épisode différent d'une partie à l'autre).

Dans chacune de ces parties, en accordant une importance particulière aux connaissances relatives à l'apprentissage moteur :

- vous analyserez deux comportements d'élèves que vous jugez significatifs,
- sur la base de cette analyse, vous proposerez des principes d'intervention favorables aux transformations envisagées. Ces principes seront illustrés.

Extraits de leçons d'EPS

Épisode 1 : Tennis de table en 2de

L'enseignant attend des élèves qu'ils parviennent à rompre l'échange avec un smash. Il propose la situation suivante aux élèves : les joueurs A et B doivent jouer en revers sur revers, le joueur A, à sa troisième touche de balle, doit renvoyer sur le coup droit du joueur B qui doit smasher. Certains élèves n'arrivent pas à réaliser la tâche : soit ils perdent l'échange avant la troisième touche de balle du joueur A, soit le joueur A ne parvient pas à jouer sur le coup-droit de son partenaire. Sur d'autres tables, les joueurs-smasheurs présentent un faible taux de réussite : ils smashent sans parvenir à atteindre la demi-table adverse. Certains élèves, très rapidement, ne respectent plus les consignes : ils comptent les points et font des matchs. Lors des matchs proposés en fin de leçon par l'enseignant, il apparaît que très peu d'élèves réalisent des smashes.

Épisode 2 : Gymnastique en 5ème

L'enseignant attend des élèves qu'ils parviennent à enchaîner une rotation avant, une rotation arrière et un renversement corps tendu en utilisant comme ils le souhaitent trois aménagements (un module incliné, un module en pavé, un gros tapis à disposer au sol ou contre un mur). Pour préparer leur enchaînement, les élèves ont un temps sur chaque aménagement. Sur l'atelier avec gros tapis, certains élèves travaillent l'ATR en plaçant le tapis contre le mur. Plusieurs s'écroulent avant d'arriver dos au mur, sans être aidés. D'autres arrivent à se maintenir après avoir percuté brutalement le tapis. À côté, d'autres élèves ont choisi de réaliser des roulades élevées au-dessus du module en pavé. Ils plongent à plat ventre sur le module avant de rouler. Sur le plan incliné, des élèves roulent dans l'axe dans le sens de la descente. L'enseignant leur dit que cet aménagement est trop facile pour eux. Au moment de l'enchaînement, la plupart des élèves se précipitent sans terminer leurs éléments.

Épisode 3 : Relais-vitesse en 3ème

L'enseignant attend des élèves qu'ils transmettent le témoin sans que le receveur se retourne dans une situation de 2 x 40 mètres (un donneur, un receveur, un juge-observateur). Il insiste sur la position de départ du receveur. Il demande aussi aux élèves de travailler le « Hop »¹ au moment de la transmission. Ces deux actions (départ et « hop ») sont travaillées en coopération, sans chronomètre, par groupe de trois, en changeant les rôles à chaque fois. Les receveurs sont assez vite en réussite sur la position de départ. Concernant le « hop », les receveurs parviennent à ne pas tourner la tête, mais ont tendance à ralentir. La plupart s'arrêtent dès qu'ils ont récupéré le témoin. Suite à cette situation, les élèves réalisent des relais chronométrés. Peu d'élèves reproduisent les actions travaillées : plusieurs élèves s'élancent en piétinant de profil ; au moment du « hop », des receveurs se retournent pour regarder le témoin.

Première épreuve d'admission

Oral 1 + PRATIQUE Épreuve disciplinaire de connaissances pratiques et théoriques.

Coefficient 5 (2 pratique et 3 oral = 8pts pratique + 12pts oral)

PRATIQUE : 3APSA choisie par le candidat au moment de l'inscription de 3CA différents, mobiliser des techniques et compétences professionnelles spécifiques aux APSA. Prestation dans 1 APSA parmi les 3.

En tout une dizaine d'APSA pour le choix sur le format du concours actuel

ORAL : préparation 2h, 15min exposé et 45min entretien.

Analyse activité des élèves par enregistrement vidéo (1'45 à 2'15) + éléments de contexte (caractéristiques élèves, projet de classe, attendus de la séquence d'APSA)

Objectifs d'apprentissage au regard des analyses

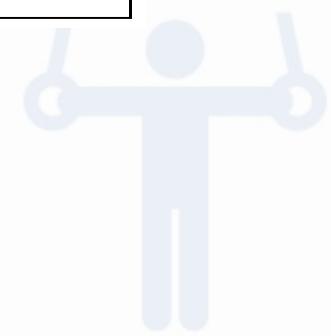
Démarche d'intervention justifiée en situation d'enseignement apprentissage (une situation d'apprentissage)



O1 (+ E2)



| Champs d'apprentissage | APSA |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| CA1 | Relais vitesse |
| CA2 | Sauvetage |
| CA3 | Arts du cirque / Acrosport |
| CA4 | Tennis de table / Hand-ball / Lutte |
| CA5 | Step / Musculation |



Pratiques



| | |
|-----|---------------------------|
| CA1 | 800 m / Javelot |
| | 800 m / Pentabond |
| | Haies (120 m) / Javelot |
| | Haies (120 m) / Pentabond |
| | 200 m nage libre |
| CA2 | Course d'orientation |
| | Escalade |
| CA3 | Danse |
| | Gymnastique sportive |
| CA4 | Volley-ball |
| | Basket-ball |
| | Badminton |

3 APSA de 3 CA
différents à
l'inscription

**SUAPS / Inscription
club nécessaire !!**



Deuxième épreuve d'admission

02

Coefficient 3

5min de présentation puis 10min d'échanges : « présentations des motivations et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger »

Puis 20min d'échanges avec le jury dont 1 mise en situation professionnelle :

Se projeter dans le métier de professeur + Valeurs de l'école et de la République + Enjeux liés à la transition écologique + Epanouissement des élèves dans toutes ses dimensions.



Période transitoire – Préparation aux concours SD



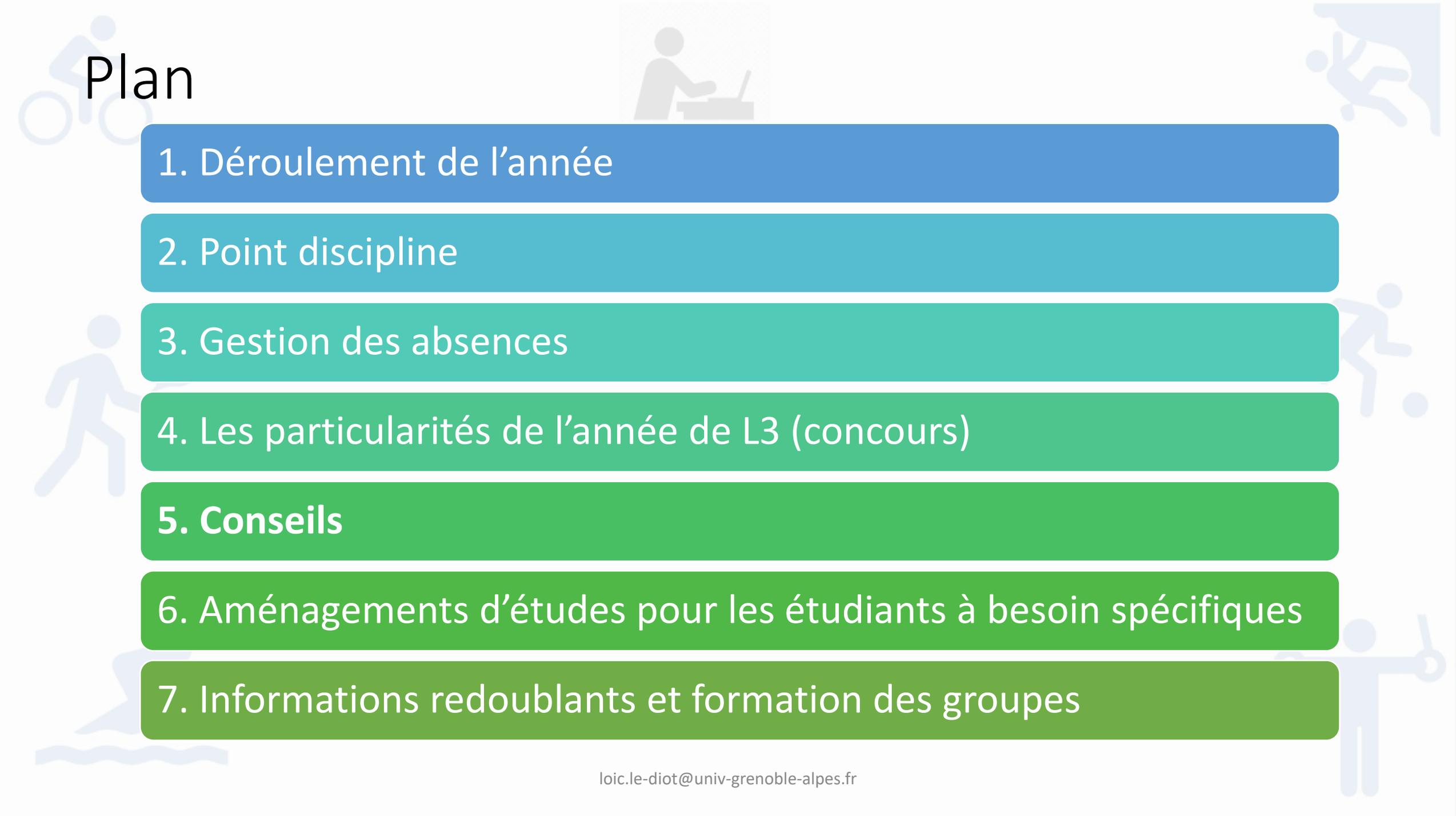
- ▶ Un accompagnement pour les écrits et le premier oral pourra être proposé par les composantes dans le cadre des licences disciplinaires.
- ▶ L'accompagnement proposé par l'INSPE est tourné vers la préparation du deuxième oral, commun à l'ensemble des parcours.
- ▶ Il prendra la forme de CM accessibles en présentiel sur le campus de Grenoble ou en visio les mercredis de 18h15-19h45 (réservation de l'amphi jusqu'à 20h) au deuxième semestre et pourra être accompagné de ressources numériques accessibles sur e-formation. Des oraux blancs pourraient être proposés pour les étudiants de L3 et M1 MEEF admissibles, à confirmer en fonction des forces disponibles.



Période transitoire – Préparation aux concours SD

- ▶ Nous proposerons a priori **8 séances sur des thématiques** comme : les valeurs de la République, la laïcité, l'école inclusive, l'usage du numérique, la différenciation pédagogique, l'accompagnement des élèves, les relations école- famille, le travail avec les partenaires,... Le programme précis sera arrêté ultérieurement en fonction des informations qui nous parviendront concernant les concours ; ces séances pourront être mutualisées en partie ou en totalité avec celles destinées aux candidats au concours premier degré et encadrement éducatif.
- ▶ Dates **(mercredis 18h15-19h45) : 12 janvier, 19 janvier, 26 janvier, 2 février, 9 février, 23 février, 2 mars, 9 mars, 16 mars, 23 mars, 30 mars**
- ▶ Il serait utile de réserver les créneaux des deux mercredis 20 et 27 avril au cas où une séance devrait être reportée de manière imprévue ou dans l'éventualité d'ajout d'une séance complémentaire en fonction des informations qui pourraient nous arriver ultérieurement.

Plan



1. Déroulement de l'année

2. Point discipline

3. Gestion des absences

4. Les particularités de l'année de L3 (concours)

5. Conseils

6. Aménagements d'études pour les étudiants à besoin spécifiques

7. Informations redoublants et formation des groupes

Une obligation

Cours en présentiel

Jauge 100%

Mon objectif : **vos**
réussite !

La présence active et attentive est un facteur essentiel de réussite

Une dynamique coopérative essentielle

Travail personnel essentiel à la réussite

**Revoir les CM
dans les jours
suivants**

**Faire le travail
demandé en
TD/TP**

**Anticiper les
échéances**

**Ne pas compter
sur les autres
pour faire le travail**

**Une démarche
réflexive pendant
les cours**

Travail personnel

Des **dossiers à réaliser au long court**... Une aide à la progression en tant que futur professionnel de l'éducation => la L3 EM donnant un « permis d'enseigner ».

Anticiper les prérequis officiels des concours (secourisme, sauvetage...) mais aussi **les prérequis tacites** (lecture perso, veille attentive sur les rapports de jury et textes législatifs...).

L'UE de **Spécialité Sportive** présente mais uniquement au Semestre 2
... ATTENTION... les exigences administratives ne changent pas (plus de rattachement pour les pratiques non proposées). L'engagement doit se faire sur l'année.

Réservation

- **Salles de travail :** A220 et A124
- **Cabines de travail de la bibliothèque :**
 - *Marie Curie* (4 places)
 - *Rabelais* (4 places)
 - *Demenÿ* (6 places)

Pour toutes réservations direction
Affluences !



Affluences

Plan

1. Déroulement de l'année

2. Point discipline

3. Gestion des absences

4. Les particularités de l'année de L3 (concours)

5. Conseils

6. Aménagements d'études pour les étudiants à besoin spécifiques

7. Informations redoublants et formation des groupes

Aménagements d'études pour les étudiants à besoin spécifiques

- **Vous êtes en situation de handicap**
- **Vous êtes sportif de haut niveau**
- **Vous êtes artiste de haut niveau**
- **Vous êtes étudiant entrepreneur**
- **Vous êtes étudiant engagé**

Si vous aviez déjà un statut spécifique, celui-ci est à renouveler

Onglet
« aménagements
d'études »

**RDV individuels à prendre par mail :
sandrine.dusser@univ-grenoble-alpes.fr**

Date butoire
Dimanche 21/10

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites-de-formation/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques-576535.kjsp>

Etudiants en situation de handicap

Procédure de demande d'aménagement



Vous êtes ou serez étudiant à la rentrée prochaine et vous avez des besoins spécifiques liés à la maladie ou au handicap ?

VOUS POUVEZ DEMANDER UN AMÉNAGEMENT DE VOS ÉTUDES ET DE VOS EXAMENS !

1. Faire sa demande d'aménagements en ligne : handicap.univ-grenoble-alpes.fr
2. Obtenir un avis médical par un médecin agréé d'un centre de santé
 - Centre de Santé Universitaire de Grenoble : centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr
 - Centre de Santé Jeunes Valence : etudierendromeardeche.fr
3. Obtenir des préconisations d'aménagements grâce à votre Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap - **PAEH**
4. Présenter votre Plan d'Accompagnement à la scolarité afin de solliciter la mise en œuvre selon les possibilités offertes par le règlement des études

Le Service Accueil Handicap est à votre service pour vous accueillir, vous conseiller et vous accompagner de manière individualisée, que vous soyez reconnu ou non par la Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH.

NOS MISSIONS :

Évaluer les besoins et proposer un plan d'accompagnement
> Aménagement des études et des examens
> Aides humaines, techniques et pédagogiques

Accompagner à l'insertion professionnelle
> Stage, alternance, emploi

Améliorer l'accessibilité des bâtiments et des enseignements
> Accessibilité numérique

Informier et accompagner sur les droits et les démarches
> Logement, transport, prestations sociales

Une question ? Le Service Accueil Handicap est à votre disposition



Par téléphone : 04 76 74 85 75



Par courriel : accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr



Adresse : MUSE, Maison Universitaire des Services à l'Étudiant
80 allée Ampère, Domaine universitaire
Saint-Martin d'Hères / Gières
Tram B et C : Station Gabriel Fauré - MUSE



Etudiants en situation de Handicap :

L'UGA accompagne les étudiants en situation de handicap durant leurs parcours à l'université

- ▶ Vous pensez être en situation de handicap et avoir besoin d'aménagements pour vos cours et/ou vos examens ? (pour les blessures physiques: certificat médical d'aptitudes partielles de plus de 6 mois pour demander des aménagements)
- ▶ Vous avez besoin :
 - D'un tiers-temps pour les examens ?
 - De l'assistance d'un secrétaire pour lire / écrire ?
 - D'utiliser un matériel spécifique.....

ETAPES (trois semaines environs)

1. Je formule ma **Demande d'Aménagements**

Sur le site du SAH de l'UGA :

handicap.univ-grenoble-alpes.fr

2. **Si j'avais des aménagements l'année dernière**

je fournis mes pièces justificatives :

- Décision d'aménagement du Baccalauréat ou BTS
ou
- PAEH d'une autre université

Si je n'ai pas eu d'aménagements l'année dernière

je prends rendez-vous avec :

- Un médecin universitaire de Grenoble ou Valence
- Mon médecin généraliste ou spécialiste, avec le formulaire d'avis médical à compléter

3. Le SAH prend **contact par mail**

Sur l'adresse mail que j'ai notée dans ma demande d'aménagement

4.

La composante de **formation décide des aménagements mis en œuvre**

Le **15 mai**, le SAH me **contacte pour** savoir si je veux garder les mêmes **aménagements l'année suivante**



Une question ?

Je contacte l'accueil handicap !

04 76 74 85 75

accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr

Accompagnement du handicap. Vos contacts

► Référents handicap DSDA:

Sandrine Dusser (enseignante, référente de ce statut au niveau pédagogique)
sandrine.dusser@univ-grenoble-alpes.fr

Pierre Collange (Scolarité 😊) pierre.collange@univ-grenoble-alpes.fr

Permanence le mercredi 3 Septembre 2025 de 12h30 à 13h30, A220

Etudiante marraine au DSDA : Kony Guebbari (étudiante en STAPS L3)
/ kony.guebbari@etu.univ-grenoble-alpes.fr

Auprès du [Service Accueil Handicap](#) => **04 76 74 85 75**

accueil-sah@univ-grenoble-alpes.fr

[Centre de Santé Jeunes Valence](#) => **04 75 56 62 11**

DELAIS: dès maintenant! Au plus tard le vendredi 20/11/2025 pour le S1 et le vendredi 20/03/2026 pour le S2. Sans PAEH aucun aménagement ne sera possible

Etudiants sportifs de haut niveau

Date limite dossier **15/09**

Référente UGA Valence :
rachel.coumba@univ-grenoble-alpes.fr

1/ Candidater en ligne au plus tôt sur le site de l'UGA

2/ Assister à la réunion obligatoire, la semaine prochaine
le 03/09 de 10h30 à 11h30



Les critères d'obtention du statut SHN

Liste principale (de droit)

Sur liste ministérielle SHN catégorie :

"Senior", "Relève", "Reconversion"

Sur liste ministérielle des sportifs des collectifs nationaux

Sur liste ministérielle des sportifs espoirs

Sur liste ministérielle des arbitres

Sportif sous convention avec un centre de formation professionnel

Sportif en structure du PPF (Projet de Performance Fédéral)



Les critères d'obtention du statut SHN

Liste complémentaire

Sur critères des Universités de Grenoble :

Pratiquer a minima au niveau national en club civil et s'entraîner quotidiennement.

Critères accessibles sur le site UGA ou en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Télécharger la liste des critères d'admission au statut de sportifs de haut niveau pour l'année 2025 - 2026](#)



L'accompagnement pédagogique

- Etalement de cursus/Gestion EDT
- Autorisation d'absences
- Suivi des résultats sportifs et universitaires
- Soutien
- Preneurs de notes
- Sessions spéciales d'examens

Tout passe par le coordonnateur



© Photographie HK.



Statut Étudiant Artiste de Haut Niveau (EAHN) Université Grenoble Alpes

Il reconnaît le talent et l'engagement artistique des étudiantes et étudiants, dans toutes les disciplines.
Il permet de concilier la pratique artistique et les études universitaires.

L'étudiant Artiste (EAHN) bénéficie d'un accompagnement pédagogique :

- ☀ Mis en œuvre dans **toutes les formations** de l'UGA
- ☀ Organisé autour des contraintes artistiques à travers des **aménagements d'études spécifiques** : justificatifs d'absence ponctuelles, choix des groupes de TD et TP, étalement de cursus, prises de notes, soutien...
- ☀ Personnalisé pour chaque étudiant qui sera suivi par un **référent EAHN** et un enseignant **"coordonnateur"** dans sa formation

Et d'un accompagnement artistique :

- ☀ Accès gratuit aux infrastructures des campus (studios, salles de création, salles de musculation...)
- ☀ Formations, masterclass, ateliers et rencontres
- ☀ Sollicitations à des événements
- ☀ Accompagnement des services culturels UGA et Crous
- ☀ Accompagnement médical et paramédical
- ☀ Bourses sur projets artistiques
- ☀ Possibilités d'accès à des logements Crous réservés aux Sportifs et Artistes de Haut Niveau (*pour les demandes à réaliser avant le 30 mai 2025*)



Vous pouvez bénéficier du statut selon deux modalités :

☀️ "De droit"

Les EAHN "de droit" sont ceux qui suivent en parallèle une formation dans un **établissement partenaire conventionné***, en cycle 2 vocal, en cycle 3 (instrumental, danse, théâtre...), ou en cycle professionnalisant (cycle spécialisé / CPES / COP)

** Conservatoires de Grenoble, Valence Romans Agglo, Bourgoin-Jallieu, Chambéry, Annecy et l'École de cirque Vit'Anim*

☀️ "Sur critères"

Si vous ne remplissez pas les critères "de droit" mais que vous présentez un projet artistique d'envergure, alors il vous est possible d'obtenir le statut "sur critères".

Votre dossier sera évalué par une commission mixte qui jugera votre **niveau artistique** et appréciera votre **engagement dans un projet artistique** déployé sur l'année universitaire.

Deuxième campagne de demandes de statut EAHN 2025-2026:
candidater avant le **lundi 22 septembre 2025 (9h)**

Contact: sandrine.dusser@univ-grenoble-alpes.fr



Toutes les informations sur le statut et le lien vers la plateforme pour déposer votre demande sur le site internet de l'UGA

Etudiant engagé



- **Candidater en ligne sur le site de l'UGA dès maintenant : ALLEZ Y !**
- **Avant le mardi 21/10/25**

Qui peut bénéficier du statut d'étudiant engagé ?

- Les étudiants volontaires dans l'armée ou militaire dans la réserve opérationnelle.
- Les sapeurs-pompiers volontaires.
- Les étudiants salariés (contrat minimum de 3 mois, 10h hebdomadaires minimum). Le contrat doit s'appliquer sur les périodes d'activité pédagogiques (semaines de cours et d'examens).
- Les étudiants effectuant un service civique.
- Les membres actifs du bureau d'une association.
- Les chargé(e)s de famille (parents)

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/modalites-de-formation/amenagement-d-etudes-pour-les-etudiants-a-besoins-specifiques/vous-etes-etudiant-engage/vous-etes-etudiant-engage-578238.kjsp>

Etudiant LAS



DSDA

DÉPARTEMENT DES SCIENCES Université
DRÔME-ARDÈCHE Grenoble Alpes



Réunion d'information pour les LAS mardi 2 septembre à 12h

<https://univ-grenoble-alpes-fr.zoom.us/j/94955444562?pwd=OHVQa2dJSTV0RUpwWXZjcklqUll1dz09>

+ réunion le Jeudi 4 de 14h à 16h, amphitheâtre LAVOISIER (voir ADE)

> Voici le site internet dédié à la LAS : <https://medecine.univ-grenoble-alpes.fr/pass-las/las/>

> Voici l'adresse mail de la scolarité : scolarite-optionsante@univ-grenoble-alpes.fr

> Comme l'année dernière, nous préparons une clé USB pour les étudiants de LAS, la distribution aura lieu le 18 septembre :

- Valence : amphitheâtre et horaire à définir



Plan

1. Déroulement de l'année

2. Point discipline

3. Gestion des absences

4. Les particularités de l'année de L3 (concours)

5. Conseils

6. Aménagements d'études pour les étudiants à besoin spécifiques

7. Informations redoublants et formation des groupes

Les redoublants

SEMESTRE REDOUBLANT L3 EM (PLC)

| Acquis (note) | A passe | | ECTS |
|---------------|---------|---|------|
| | | Nouvelle maquette | |
| | | UE 51. 2D : Activités physiques de développement et d'entretien (champ 4) | 3 |
| | | UE 51. Combat-raquette (champ 4) | 3 |
| | | UE 51. Activités physiques de performance (champ 1) | 3 |
| | | UE 61. Activités physiques de pleine nature (champ 2) | 3 |
| | | UE 51. Sports collectifs (champ 4) | 3 |
| | | UE 61. Activités physiques acrobatiques et/ou artistiques (champ 3) | 3 |
| | | UE 63. Sciences de l'intervention : apprentissage moteur | 6 |
| | | UE 53. Sciences de l'intervention et expertise de l'enseignant | 6 |
| | | UE 54. Histoire de l'EPS à l'Ecole | 3 |
| | | | 6 |
| | | UE 64. Spécialité sportive | 3 |
| | | UE 56. Anglais de spécialité EM | 3 |
| | | UE 52. Analyse de l'intervention - 1 | 3 |
| | | UE 52. 2D : Connaissances institutionnelles PLC + UE 55. Ouverture : 1 | 3 |
| | | UE 65. Histoire des acteurs de l'EPS | 3 |
| | | UE 65. Atelier d'écriture | 3 |
| | | UE 62. Stage 2 | 3 |
| | | UE 66. Sécurité et enseignement (au choix) : | 3 |
| | | Sauvetage aquatique | |
| | | Sécurité en escalade | |

- RV Après la présentation
- Pour prendre connaissance et signer votre contrat
- CU pour repasser des UE validées

Si semestre > à 10, pas de possibilité de repasser une UE

Si UE > à 10 pas possible de repasser l'UE

Si l'EC d'une UE > à 10 ne pas repasser
Si l'EC d'une UE < à 10 dans une UE < à 10 repasser obligatoirement

Services numériques et EDT



- Relevés de notes via digiposte
- EDT sur ADE :
- LEO → Connection avec votre code AGALAN
- Bien cocher tous les cours qui vous concernent (spé, oui si, LAS, ...)

<https://videos.univ-grenoble-alpes.fr/video/0541-tutoriels-dusage-du-logiciel-ade-emploi-du-temps-etudiant/>

Bien cliquer sur l'onglet « Département Sciences Drôme Ardèche » (et non pas UFR STAPS Grenoble)

loic.le-diot@univ-grenoble-alpes.fr





Permanences



- **Permanence :**

Contrats redoublants

- **Après la présentation**

- **Permanences régulières semestre 1 (L3 EM) :**

Mardi 02/09 8h30 à 9h30 en A102

Dès demain au 2^{ème} étage bureau A-206 et sur rendez-vous par mail



Contrat d'anticipation pour les redoublants L2

Contrat d'engagement

Anticipation des UE de L3 Education et Motricité– Année Universitaire 2023/2024

NOM :

PRENOM :

N°ETUDIANT :

STATUT¹ : SHN / AHN / Salarié / Service civique / Sapeur Pompier Volontaire / réserviste / FC / Soutien de famille / En situation de handicap / Réorienté en cours d'année 2022-2023

¹ Entourez la (ou les) situation(s) qui vous concerne(nt)

Semestre validé en L2 : S3 S4

¹ Entourez la (ou les) situation(s) qui vous concerne(nt)

Semestre 5 (seulement si S3 validé)

6ECTS maximum

Dans la limite des places disponibles

Sous réserve d'une lettre de

motivation justifiant le choix des UE

| | | Cocher les UE que vous souhaitez passer pendant l'année 2023/2024 |
|---|--|---|
| UE | EC | IP |
| UE51 Technologie de l'intervention 9ECTS | Sports collectifs (champ 4) : 3ECTS | |
| | Combat-raquette (champ 4) : 3ECTS | |
| | Au choix : PLC 2D PE 1D | |
| | 2D : Activités physiques de développement et d'entretien de la personne (champ 5) 3ECTS | |
| | 1D : Jeux traditionnels 3ECTS | |
| UE53 Sciences de l'intervention et expertise de l'enseignant 6ECTS | Psychologie de la motivation et intervention | |
| | Pédagogie de l'intervention | |

RAPPEL

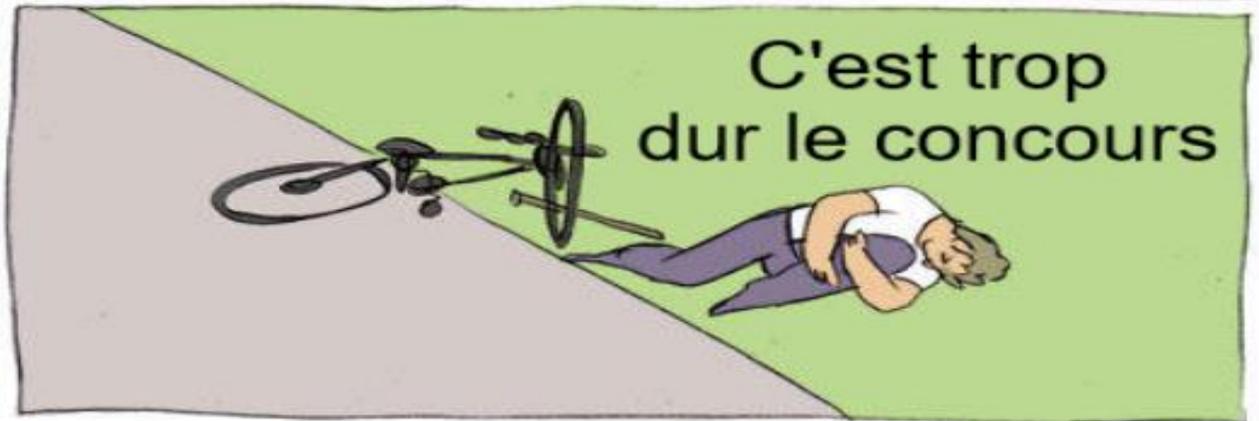
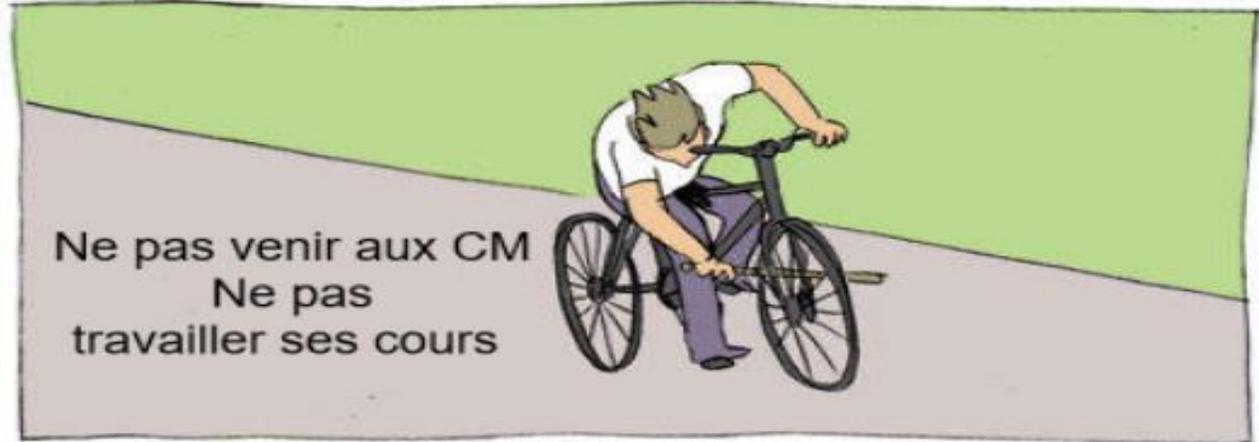
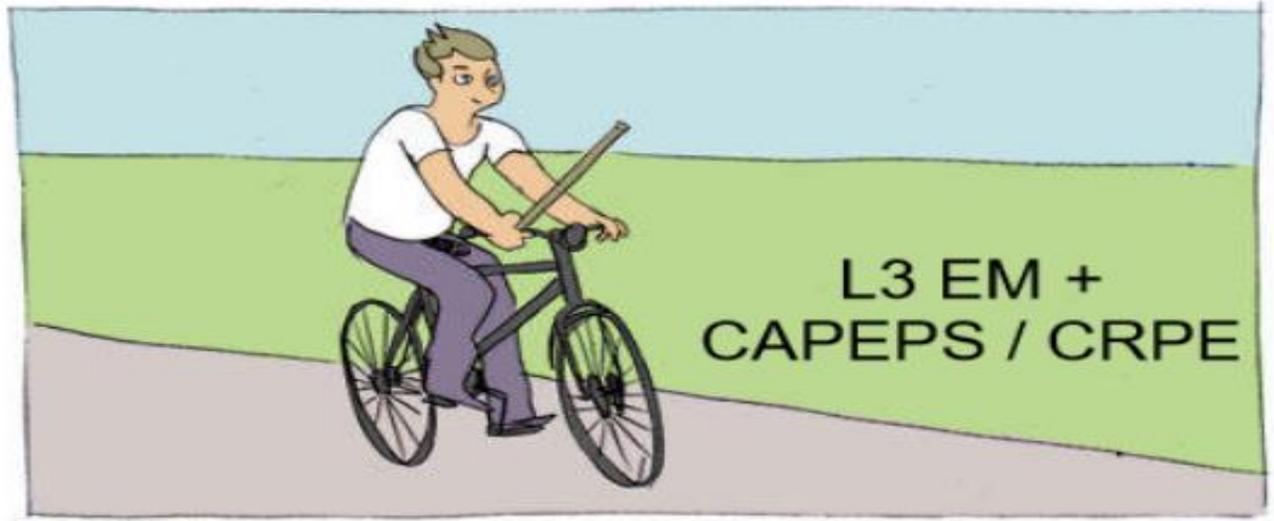


Attention à bien repérer dans quels groupes vous êtes pour chaque UE lors de l'affichage des groupes...

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES



*Bonne
rentrée !*



Principes pour l'affectation

- **1^{er} degré**

- Le département d'affectation des lauréats des concours bac+3 titulaires d'une licence et qui bénéficieront de deux années de formation sera déterminé par le recteur d'académie pour la première année en qualité d'élève fonctionnaire.
- Pour la seconde année de formation, ils seront nommés en qualité de fonctionnaire stagiaire et affectés dans le même département.

2nd degré - CPE / professeurs certifiés / CAPEPS / CAPLP

Les modalités d'affectation s'inscriront dans un nouveau contexte marqué par :

- en amont, un calibrage national qui doit tenir compte en académies
 - ✓ des capacités de formation universitaire des lauréats L3 ;
 - ✓ des capacités à accueillir à N+1 des stagiaires à mi-temps.
- lors de l'expression des vœux des candidats, permettre aux lauréats de sélectionner les académies en capacité de les former en qualité d'élèves.

Principes pour l'affectation - Second degré - suite

- ❑ L'académie d'affectation des **lauréats des concours bac+3 titulaires d'une licence et qui bénéficieront de deux années de formation** sera déterminée en prenant en compte :
 - ✓ des vœux qu'ils formuleront au moment de l'admissibilité dont leur souhait de pouvoir rester dans leur académie d'inscription,
 - ✓ de leur classement au concours,

- au regard des capacités de formation offertes pour leur discipline et des besoins académiques (cf. la 2^{ème} année de formation effectuée dans la même académie en qualité de fonctionnaire stagiaire avec exercice en responsabilité devant élèves).

- ❑ **Un barème prenant en compte :**
 - ✓ le classement au concours ;
 - ✓ le 1^{er} vœu s'il correspond à l'académie d'inscription ;
 - ✓ l'ancienneté d'ex-contractuel enseignant (18 mois, 10 mois PLP).

- ❑ **Lauréats maintenus dans leur académie :** les lauréats des concours internes et 3èmes concours.

- ❑ **Pour les lauréats des concours bac+3, détenteurs d'un M2, nommés fonctionnaires stagiaires :** application du barème actuel.